

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 6 mars 2023

Openbare vergadering van maandag 6 maart 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h15 sous la présidence de M. Mohamed OURIAGHLI.

De openbare vergadering wordt geopend om 16u15 onder voorzitterschap van dhr. Mohamed OURIAGHLI.

Excusées – Verontschuldigen : Mevr. Temmerman, Mme Nagy, Mevr. Debaets, Mme Lhoest, Mme De Marte, Mme Ben Hamou, Mme El Bakri, Mme Dhont et M. Mampaka.

M. Weytsman.- Sauf erreur de ma part, le quorum n'est pas atteint dans la majorité.

M. le Président.- Trois personnes sont en route et le Bourgmestre nous rejoint vers 17h. Il est chez le Roi.

M. Weytsman.- C'est systématiquement la même chose. À chaque fois, des membres de l'opposition demandent de décaler l'heure d'ouverture des séances du Conseil communal.

Mevrouw Debaets.- Geen verontschuldigen; zoals u kunt zien, zijn wij wel voltallig. Maar misschien een andere vraag met betrekking tot de

werkzaamheden. Ik richt mij eigenlijk tot de voorzitter en ook tot de secretaris. Ik stel vast dat ik, en misschien ook andere collega's, heel veel schriftelijke vragen heb ingediend waar geen dagen, geen weken, maar maanden na datum nog altijd geen antwoord op is. Ik kan u het lijstje bezorgen. Ik heb hier schriftelijke vragen die ingediend zijn in september, oktober, en waar nog altijd niet de minste reactie op gekomen is. Ik zou misschien toch willen vragen dat men een zekere discipline hanteert – zoals in het parlement trouwens ook, dat je binnen vooropgestelde termijn moet antwoorden. Dus ik zal u de lijst per mail bezorgen. En mocht u het toch eens op het Schepencollege kunnen bekijken met de schepenen... Ik neem aan dat een antwoord een paar dagen, een week, twee weken, drie weken op zich kan laten wachten. Maar het duurt toch geen maanden om een eenvoudige vraag te beantwoorden. Dank daarvoor.

M. le Président.- En l'absence de Mme TEMMERMAN, Présidente du Conseil, et en application des articles 8 bis et 71 de la nouvelle loi communale, la séance est présidée par le conseiller communal le plus ancien dans l'ordre du tableau de préséance qui n'est ni bourgmestre, ni échevin, ni président du CPAS, soit M. Mohamed OURIAGHLI.

In afwezigheid van mevr. TEMMERMAN, Voorzitster van de Raad, en in toepassing van de artikelen 8 bis en 71 van de nieuwe gemeentewet, wordt de zitting voorgezeten door het oudste gemeenteraadslid in de rangorde die noch Burgemeester noch Schepen noch Voorzitter van het OCMW is, nl. dhr. Mohamed OURIAGHLI.

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 13/02/2023 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78

van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 13/02/2023 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 46 à 49, 52 et 53 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 02/03/2023.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 46 tot 49, 52 en 53, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 02/03/2023.

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 42 à 45, 50, 51 et 67 à 73 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 02/03/2023.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 42 tot 45, 50, 51 en 67 tot 73 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 02/03/2023.

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

M. Weytsman.- Monsieur le Président, on vous a demandé d'attendre que la majorité ait atteint le quorum. Je suis désolé pour l'interpellation citoyenne, mais c'est systématiquement la même chose. On vous a prévenu la dernière fois qu'on ne ferait pas systématiquement le quorum pour la majorité.

De heer Vanden Borre.- Ja, ik treed mijn collega bij. Het is niet de eerste keer, het is niet de uitzondering, het is de regel geworden. We zijn al een half uur te laat omdat we wachten op de meerderheid. Ik zou zeggen: een beetje discipline in uw eigen meerderheid krijgen, dat is niet teveel gevraagd, denk ik.

(La séance est suspendue en attendant que soit atteint le quorum)

(La séance est reprise)

Communications - Mededelingen

Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle

Mededeling van beslissingen van de toezichhoudende overheid

M. le Président.- J'informe les membres du Conseil de l'arrêté ministériel du 07/02/2023 portant suspension de la décision n° 9 du Conseil communal du 19/12/2022 relative aux règlements taxes (taxe sur les logements loués sous forme de co-living - exercices 2023 à 2026 inclus).

Ik stel de Raadsleden in kennis van het ministerieel besluit van 07/02/2023 tot schorsing van de beslissing nr 9 van de Gemeenteraad van 19/12/2022 betreffende belastingreglementen (belasting op de verblijven verhuurd onder de vorm van co-living - dienstjaren 2023 tot 2026 inbegrepen).

Pris acte

Akte genomen

Communications relatives aux associations subventionnées

Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

- Conseil de la Musique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles asbl, au 31/12/2021, "Conseil de la Musique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles" vzw, op 31/12/2021 ;
- Station Culture asbl, au 31/12/2021, Station Culture vzw, op 31/12/2021 ;
- Brussels By Night Federation en abrégé BBNF asbl, au 31/12/2021, Brussels

By Night Federation afgekort BBNF vzw, op 31/12/2021.

Pris pour information

Kennis genomen

Questions orales - Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint. Elle a été complétée par :

- une question d'actualité de Mme DEBAETS concernant la proposition de logements sur le plateau du Heysel ;
- une question d'actualité de M. BAUWENS relative au rassemblement du samedi 4 mars à Bruxelles en hommage à Sourour ABOUDA ;
- une question d'actualité de M. MAMPAKA relative à l'état du dossier concernant la vétusté du stade Roi Baudouin.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform. Ze werd aangevuld met :

- een actualiteitsvraag van mevr. DEBAETS betreffende het voorstel van woningen op het Heizelplateau;
- een actualiteitsvraag van dhr. BAUWENS etreffende de bijeenkomst op zaterdag 4 maart in Brussel ter ere van Sourour ABOUDA;
- een actualiteitsvraag van dhr. MAMPAKA betreffende de stand van het dossier betreffende de verkrotting van het Koning Boudewijnstadion.

M. Wauters.- Le Conseil communal aurait dû commencer il y a une heure.

L'absence de quorum dans la majorité est régulier. Je demande, pour la qualité de nos travaux et par respect pour les autres, que cela ne se reproduise plus.

Interpellation citoyenne - Burgerinterpellatie

Interpellation citoyenne de MM. EL ABDI Younes et HASSUN Mohamed concernant les aménagements prévus pour les personnes fragilisées dont les PMR dans les plans de mobilité Good Move

M. Hassun.- J'ai l'honneur de vous interpellier concernant la dégradation de la circulation dans le Pentagone depuis la mise en place du plan Good Move. Vous avez imposé votre plan de circulation sans recourir à l'article 318 de la nouvelle loi communale visant l'organisation d'une consultation populaire, ce qu'a fait la Bourgmestre de la commune de Jette, où la population s'est prononcée démocratiquement à 76 % contre. Vous avez fait le choix de bafouer l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui garantit la liberté de circulation pour tout individu.

Votre plan Good Move est également en infraction avec la législation du 10 juillet 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination. J'attire votre attention sur ce que dit le Code d'instruction criminelle : « Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans tout fonctionnaire ou officier public, tout dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publique qui, dans l'exercice de ses fonctions, commet une discrimination à l'égard d'une personne en raison de l'un des critères protégés. » Je citerai ici l'exemple des PMR. En réduisant les places de stationnement et en limitant l'accès des voitures au centre-ville, vous rendez plus difficile à ces personnes âgées et à mobilité réduite de se déplacer librement à leurs rendez-vous médicaux. Je reviendrai vers M. Pinxteren sur votre plan d'aménagement des ruelles des Marolles. Vous allez une fois de plus rajouter une surcharge à cette situation tendue et catastrophique.

Sachez, Monsieur, que vous serez le prochain à être interpellé, car vous n'êtes

pas sans savoir que chaque acte a ses conséquences. Je tiens à souligner que votre enquête a été réalisée pendant la période de crise Covid et qu'aucun déni de démocratie ne sera commis par le président de l'hôpital Saint-Pierre en vous octroyant l'autorisation de changement de sens rue de l'Abricotier. Sachez que nous restons opposés à l'aménagement des ruelles des Marolles.

M. El Abdi.- Vous avez déclaré dans les médias, Monsieur Dhondt, vous et votre ministre de la Mobilité, que l'évaluation de la phase de test était positive et conforme aux attentes, que tout s'était déroulé sans aucun problème à Bruxelles Ville et que des aménagements étaient réalisés. Alors, comment cela se fait-il, Monsieur Dhondt, qu'on vous ait interpellé à trois reprises ?

Durant cette soi-disant phase de test, nous vous avons interpellé à trois reprises, comme je viens de vous le dire, en octobre, novembre et décembre. Et à chaque interpellation, vous nous promettiez de réaliser des aménagements pour tous les habitants du Pentagone sans aucune distinction (PMR, personnes âgées, piétons, cyclistes, automobilistes) afin que tous ces usagers puissent se déplacer en toute sécurité et liberté. Nous avons mis en avant des articles de loi. Nous vous avons démontré par A plus B que Bruxelles avait les capacités humaines et financières de permettre à tous les usagers de se déplacer, de rentrer et de sortir du Pentagone librement. Comment ? Par l'enregistrement des plaques d'immatriculation des voitures auprès du service des cartes de riverains dont dispose la Ville de Bruxelles, qui existe déjà, qui est déjà en fonction. Donc, cela ne coûterait rien. Nous avions proposé cela. Vous avez refusé.

Aujourd'hui, vous continuez votre plan Good Move en nous proposant de fermer cinq rues dans le quartier des Marolles. C'est de l'aberration. Vous mettez à nouveau en danger les usagers, dont les piétons. Je prendrai un exemple concret : rue des Brigittines et rue des Tanneurs, on ne voit ni piste cyclable, ni

route normale pour voitures, ni passage piéton, ni passage pour personnes à mobilité réduite, dont les malvoyants. Les voitures circulent à plus de 50 km/h. Un parc longe cette rue. Il n'y a aucune distinction entre l'espace du parc où les enfants peuvent jouer et les voitures qui montent à toute allure dans ce quartier. Cela fait bien partie du plan Good Move. Vous avez changé le sens de circulation, mais il n'y a aucun aménagement prévu pour ces enfants et pour les personnes à mobilité réduite. Donc, vous mettez en danger toute la population du quartier des Marolles.

Tous les chiffres le disent, il y a 20 % de plus d'accidents graves ou moins graves pour les voitures, 24 % pour les vélos, 30 % pour les motos et les cyclomoteurs, 24 % pour les autres et 20 % pour les piétons. C'est une augmentation flagrante. Donc, ce plan de mobilité que vous avez mis en place diminue le trafic de 20 %, mais augmente d'au moins 80 % les risques pour les citoyens de subir des blessures, parfois même des blessures très graves entraînant la mort.

M. Dhondt, échevin.- Merci pour votre engagement dans votre quartier, un engagement qu'on partage. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est un enjeu important pour le Collège de la Ville de Bruxelles. C'est la raison pour laquelle nous y travaillons main dans la main avec la Région et la STIB en particulier. Ces points bénéficient d'une attention toute particulière dans le plan Good Move. Les objectifs de la Ville de Bruxelles sont clairs. Nous voulons créer une ville apaisée où vivre est synonyme de qualité de vie, de bonne santé et de sécurité routière. Nous voulons surtout créer un cadre de vie pour que nos habitants, jeunes ou moins jeunes, et nos familles restent vivre dans nos quartiers à chaque époque de leur vie, avec ou sans enfants, petits ou grands.

Lors de notre récent entretien du 1^{er} février, j'ai senti que nous étions plutôt d'accord, au moins en ce qui concerne ces objectifs principaux. Et vous venez de les répéter ici en parlant de sécurité routière. Durant cette rencontre, plusieurs sujets ont été abordés dans le cadre d'un dialogue constructif, ce que j'ai vraiment apprécié. Je suggère donc que nous continuions à dialoguer dans ce cadre serein. Je constate que vous avez ajouté des questions relatives à l'enquête publique lancée pour l'aménagement de plusieurs rues dans les Marolles. Sur ce point, je vous renvoie à la réponse de mes collègues aux questions inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil.

La rue de l'Abricotier permet une sortie des véhicules du Siamu vers la Petite ceinture. Vu la problématique de la rue du Faucon, une alternative était nécessaire, mais le changement de sens dans la rue Montserrat sera modifié. C'est une demande que vous-mêmes, plusieurs associations et des riverains nous avez adressée, et cela, pour faciliter l'accès de la rue Roger Wynants, qui vient d'être aménagée, vers la rue des Prêtres. Donc, il s'agit d'une demande spécifique, dans le cadre de l'hôpital, d'accès vers la Petite ceinture, mais cela peut être organisé via la rue des Prêtres.

Je vous confirme que les fournisseurs peuvent demander un droit de passage, mais aussi les habitants à mobilité réduite. Le sens contraire de la rue des Ursulines et les chicanes ont été mis en place afin de garantir la sécurité routière des nombreux parents, enfants, écoliers et personnes âgées qui empruntent cette rue. Les véhicules motorisés y roulaient à grande vitesse sans véritablement s'inquiéter du fait qu'ils passaient devant une école, une crèche ou une maison de repos. Faisant suite à votre demande, j'ai pris contact avec les gérants du centre des Tanneurs, à l'origine de la demande de zone de livraison devant la yaourterie de la rue du Miroir. Il s'avère que la zone de livraison n'était plus nécessaire pour la yaourterie, et j'ai donc demandé à ce qu'on retire cette zone.

Apparemment, cela a été fait déjà le 21 février.

Vous nous aviez également demandé d'agrandir une place PMR dans la rue des Tanneurs. Cette demande a été validée par le bureau d'études et le service stationnement, mais les changements n'ont pas encore été mis en œuvre sur le terrain à cause de la météo. En effet, la peinture des voiries nécessite un temps plus sec. De plus, les quatre places PMR dans la rue du Miroir, pour lesquelles vous nous aviez fait parvenir une demande lors d'un précédent Conseil communal, ont été installées le 15 février dernier. Toutes ces interventions prouvent que la Ville essaie d'accompagner tous les riverains dans ces changements importants, des changements qui visent surtout à améliorer votre cadre de vie et ceux de vos voisins, dans les Marolles et partout dans le Pentagone.

Je veux aussi vous annoncer que la Ville se réjouit d'une augmentation dès aujourd'hui du nombre de trams 3 et 25 et de bus sur l'ensemble du territoire régional, mais surtout dans votre quartier. En outre, un effort d'accessibilité est en cours sur l'axe Royale-Régence, où un ascenseur a été activé la semaine passée à la station de métro Parc. Nous continuons à travailler pour rendre nos arrêts de tram toujours plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le contact est permanent avec les associations représentant les PMR à travers la Commission des modes actifs de la Ville de Bruxelles. En plus de cela, une réunion a été organisée le 30 novembre 2022 pour connaître leurs retours d'expérience du plan Good Move. Le retour de ces associations a essentiellement été que les PMR qui circulent en voiture sont en sécurité dans leur véhicule, mais qu'ils sont encore plus vulnérables lorsqu'ils en sortent, d'où l'importance de les soutenir.

Je clôture mon intervention par une invitation à nous revoir afin de continuer ce dialogue constructif et trouver des solutions aux problèmes qui se présentent.

M. Hassun.- Concernant le processus de consultation des habitants - vous le savez, il est faussé -, plus de 300 habitants du quartier des Marolles, pour ne citer que le haut, se sont dits opposés à ce plan d'aménagement. Vous savez aussi que la rue de l'Abricotier présente une déclivité de plus de 76 %. En période hivernale, les services de secours de l'hôpital Saint-Pierre ne pourront jamais l'emprunter.

Par ailleurs, nous avons effectivement eu une concertation, mais comme le disait mon collègue, M. Dhondt entend, mais n'écoute pas la population. Je persiste et je signe en disant que M. Dhondt n'a plus de crédibilité pour gérer la compétence de la mobilité. Par conséquent, je réitère la demande de la population de la Ville de Bruxelles que M. le Bourgmestre reprenne la compétence de la mobilité pour une gestion démocratique et participative.

Pour ces motifs, je vous annonce notre intention d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'État et de nous constituer partie civile auprès du parquet de Bruxelles au nom de toutes les personnes discriminées par le plan Good Move.

M. El Abdi.- On répète la même chose depuis au moins six mois. De nos trois interpellations communales, aucune demande n'a été réalisée. Vous dites qu'il y a eu des changements, mais vous n'allez pas sur le terrain pour les constater. C'est vraiment un problème de compétence, excusez-moi de vous le dire, Monsieur Dhondt. Je vous le répète, il y a eu trois interpellations, chacune appuyée par un article de loi. Nous avons proposé la consultation populaire à la première interpellation au mois d'octobre (article 318). Cela a été refusé, par

déni de démocratie. Ensuite, en novembre, je vous ai parlé de l'article 22 ter de la Constitution sur l'inclusion sociale des personnes handicapées et des PMR. Refusé. C'est de l'exclusion sociale, je vous l'ai dit. En décembre, je vous ai parlé de la convention de l'Organisation des Nations unies relative aux droits des handicapés. Refusé. C'est de la discrimination. On ne peut plus continuer comme cela, Monsieur Dhondt. Je ne peux qu'appuyer la demande des citoyens et de mes collègues d'introduire un recours auprès du Conseil d'État. Un signalement à Unia a déjà été déposé. On ne vous a plus interpellé depuis le mois de décembre. Nous vous avons laissé deux mois pour réagir, mais vous n'avez rien fait. Vous continuez de balayer d'un revers de la main toutes ces lois.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 2 – Punt 2

M. Weytsman.- J'aurais souhaité de la part du Bourgmestre une présentation, parce que si ladite convention dit le type d'activité que Transit sera amenée à faire, elle ne dit pas exactement dans quel cadre. Est-ce une approche généralisée et renforcée sur le territoire de la Ville de Bruxelles, notamment pour lutter contre les phénomènes d'errance, ou est-ce que cela s'inscrit dans le projet de la Région d'un aménagement d'une salle de shoot assez grande le long du canal ?

Mevrouw Debaets.- Wel, absoluut, ik vroeg mij inderdaad ook af of dit bedrag exclusief bestemd is voor het drugscentrum aan de Woeringenstraat. Of is dat al een deel ter voorbereiding van het nieuwe grootschalige centrum dat gepland

wordt? En ik denk dat het ook wel eens zinvol zou zijn om te horen wat nu eigenlijk de balans van dit centrum is. Maanden na de ingebruikname – ik denk tien of elf maand – hoor ik toch nog altijd veel bezorgdheden van wijk- en buurtbewoners, maar het zou goed zijn om daar wat meer toelichting bij te krijgen.

M. le Bourgmestre.- La question de Mme Debaets relève plutôt du point 3. Je n'aime pas le terme « drugscentrum » qu'elle utilise, mais elle le fait exprès. C'est là la vision bien réactionnaire du CD&V. Traiter ainsi des patients, des toxicomanes, des personnels soignants, des infirmières, des travailleurs sociaux qui animent un centre de drogue, cela vous ressemble très bien, au CD&V. Vous faites la même chose quand vous défendez la pollution des sols, notamment. Vous êtes magnifiques dans ce rôle.

Mevrouw Debaets.- Gaan we dit debat van het Vlaams Parlement in de Gemeenteraad voeren? Moi, je veux bien.

M. le Bourgmestre.- Je suis choqué pour les travailleurs que je défends. Quand vous dites que les travailleurs de Transit gèrent un centre de drogues, alors que vous savez très bien que ce n'est pas l'objectif, vous méprisez réellement le travail de gens qui, au quotidien, tentent justement de sortir des personnes et des familles de l'esclavage que peut constituer la toxicomanie. C'est vraiment dommage de votre part, mais c'est le conservatisme du CD&V, que vous partagez avec la N-VA. Ce n'est pas pour rien que vos partis ont été tellement associés. On voit bien la façon dont vous gérez la problématique de la drogue, au CD&V.

Monsieur Weytsman, toutes les communes bruxelloises financent Transit à travers une subvention régionale et fédérale. Nous sommes une espèce de boîte

aux lettres. Cela concerne à la base le centre de la rue Stephenson, qui est un centre d'hébergement. Cela ne concerne pas que le territoire de la Ville de Bruxelles, mais les dix-neuf communes. Via un fonds qui s'appelait le fonds sommets européens et les fonds de contrats de sécurité (pour les communes qui en avaient), nous finançons une espèce d'intercommunale sous la forme d'asbl qui s'appelle Transit.

Le point 2 vise le subside structurel à Transit (rue Stephenson) et le point 3 vise la rue Woeringen, avec le centre de consommation à moindre risque. Ces deux points sont présentés à la même séance, ils concernent la même association, mais pas les mêmes programmes.

M. Weytsman. - Dans la convention, on dit aussi qu'il y a un accompagnement. La dernière fois, j'ai aussi parlé de « salles de drogues », pour faire un raccourci, mais ce sont bien des salles de consommation de drogue à moindre risque. N'y voyez pas à chaque fois malice, Monsieur le Bourgmestre. Pour ma part, en tout cas, quand j'ai dit salles de drogues, c'était pour faire court.

L'installation de ces salles est une politique intéressante, mais elle peut aussi poser problème dans certains quartiers. Ma question est de savoir si on renforce l'encadrement des phénomènes d'errance, si Transit travaille là-dessus. Une de mes questions, qui concerne le quartier des quais, c'est aussi cela. Je ne le vois pas très clairement dans la convention et le montant de 1 million € imparti à la Ville de Bruxelles. Quelles seront les politiques renforcées dans cette matière ?

M. le Bourgmestre. - On reçoit cet argent qu'on reverse ensuite à Transit. Le montant de 1,3 million est un budget propre à la Ville. Le million vient du contrat de sécurité et du fonds sommets européens. Les dix-neuf communes sont une espèce de boîte aux lettres qui reverse l'argent à Transit. Le gros des

consommations de drogues se concentre dans le quartier autour du canal, ce qu'on appelle « la banane ». Cela concerne plus les quartiers précarisés que le sud-est de Bruxelles, et si le sud-est n'est pas épargné par la consommation de drogues, ce n'est peut-être pas aussi problématique que ce qu'on peut voir parmi les personnes en errance.

Si le Conseil le souhaite, Transit pourrait venir expliquer son bilan d'activité (hébergement, suivi social...). Le montant dont question est le montant collectif qui est versé. Il passe par le budget de la Ville, mais il est inscrit dans notre contrat de sécurité et reversé à Transit immédiatement.

Le point 3, par contre, vise un budget propre à la Ville de Bruxelles qui l'investit à travers Transit dans la salle de consommation à moindre risque.

De heer Vanden Borre.- Ik wou nog even tussenkomen op het vorige punt, eerlijk gezegd. De discussie van Transit. En daarin geef ik de Burgemeester toch wel gelijk als de collega's links en rechts van mij niet echt consequent handelen, want recent is er nog federaal een aanpassing gebeurd, een wet die is aangepast waardoor personeelsleden van Transit niet langer vervolgd kunnen worden bij problemen. Wat leren we daaruit? Dat de oprichting van deze spuitruimte de facto tegen de wet was, tegen de federale drugswet, en dat CD&V en MR eigenlijk niet consequent handelen. Want hier zeggen ze tegen die spuitruimte te zijn, maar op het federale niveau hebben ze natuurlijk wel die wet aangepast, net om die spuitruimte mogelijk te maken. Maar dat laat ik tussen hen. Alleszins is het resultaat van het beleid in Brussel en van Transit, een vzw die ondertussen meer dan 20 jaar bestaat, eigenlijk wel dramatisch. En ik vind dat we fundamenteel moeten kijken wat er aangepast moet worden, ook met de financiering, want het is een zeer politiek gestuurde vzw – de raad van bestuur is een politieke who's who van Brussel. Maar het resultaat is dat het eigenlijk

nog nooit zo erg is geweest met drugsverslavingen in Brussel, dat er nog nooit zoveel junks, helaas, in onze straten hebben rondgewandeld en dat de overlast die daarmee gepaard gaat – metro's en dergelijke meer, je moet eigenlijk gewoon de straat optrekken, een kwartiertje rondwandelen in Brussel, je ziet het overal – nog nooit zo groot is geweest. En dit nieuwe voorstel van Transit is gewoon opnieuw verder volharden in die boosheid en het drugsprobleem in Brussel alleen groter maken.

Mme Debaets.- Je vais le dire en français parce que je pense qu'il est important que tous mes collègues le comprennent. J'ai été assez surprise, Monsieur le Bourgmestre, en entendant votre intervention et, surtout, le ton adopté. La plupart de mes collègues vous diront que j'essaie de rester correcte et polie. Je ne suis pas agressive de nature. Je n'ai pas compris. C'est apparemment un dossier qui vous rend très nerveux, mais je n'ai vraiment pas compris pourquoi il y avait tant d'irritation et de méchanceté envers moi. Ce n'est pas nécessaire. Vous pouvez tout simplement répondre correctement, je pense que cela suffira.

Peut-être, effectivement, ne voyons-nous pas tout à fait la problématique de la même manière. La question est de savoir comment sortir les gens de cet enfer. Sur ce point, je partage votre point de vue : les gens qui sont dépendants de la drogue vivent un enfer. Mais selon moi, faciliter l'utilisation de ces drogues n'est pas la bonne façon de les faire sortir de ce cauchemar.

Je vous ai simplement posé une question sur un centre qui est un centre de drogues, puisque la drogue y est autorisée. Assumez au moins votre politique. Vous défendez votre politique, que je peux comprendre. C'est aussi ça, la politique. On peut être contents de vivre dans une démocratie où vous pouvez défendre votre point de vue et moi, le mien, mais au moins, assumez. Ce n'est pas un manque de respect de ma part pour les gens qui travaillent dans ce

centre. C'est un centre où on consomme de la drogue dure, donc c'est pour moi un centre de drogues. Et d'ailleurs, je ne suis pas la seule à appeler ce centre un centre de drogue. Mes collègues du MR le font et d'autres aussi.

(Colloques)

M. le Bourgmestre.- Je vais rebondir sur ce que M. Vanden Borre a dit et remercier en effet le CD&V et le MR d'avoir approuvé le projet de loi qui permet aux travailleurs de travailler dans ces centres que vous combattez. Je note que vous combattez ce genre de centre, vous ne les trouvez pas utiles, mais au moins, votre parti a permis que ces travailleurs et ces centres existent. C'est quand même un acquis. Vous n'êtes pas pour, mais vous nous avez laissés avancer, c'est déjà ça.

M. Weytsman.- C'est moi qui ai cosigné la loi sous la législature précédente. Depuis le début, j'ai expliqué que tout est dans tout. Je suis très favorable à ce type d'accompagnement. Le seul problème, ici, c'est qu'on n'est pas uniquement dans la réflexion sur l'accompagnement, mais dans la mise en œuvre de celui-ci. Lors de nos visites de salles de consommation de drogues à moindre risque à Paris avec Mme Debaets et à Luxembourg, il nous a été conseillé d'organiser un tel accompagnement dans de toutes petites antennes réparties dans les quartiers-clés de différentes villes. Ici, il y a une crainte face à un centre qui me semble beaucoup trop grand.

Il serait intéressant de rencontrer l'équipe de Transit pour savoir exactement ce qu'il se fera dans ce centre qui est un centre de consommation de drogues à moindre risque, en plus d'un centre d'hébergement, non seulement pour les personnes qui ont une addiction à la drogue, mais aussi pour des sans-abri. Selon les acteurs que j'ai rencontrés, mélanger les publics, surtout ceux qui ne sont pas encore exposés à ces drogues, paraît extrêmement dangereux.

Monsieur le Bourgmestre, vous nous présentez un projet d'investissement. Je crois que vous ne pouvez pas vous présenter avec un tel projet sans faire d'évaluation. On a du recul sur ce que vous avez mis en place. Depuis le début, je vous dis de faire attention parce qu'on concentre dans un même quartier toutes les difficultés. Juste en face de ce centre, il y a la MASS (Maison d'accueil sociosanitaire), des professionnels, un hôpital, et cela, dans un quartier qui est déjà en difficulté.

Ce quartier est en travaux, il est exposé à la violence, il fait face à la transmigration (qui a généré une série de difficultés), et on y ajoute ce problème. Comme vous le savez, un accord a été trouvé avec le parquet. Il y a une tolérance pour le deal et la possession de drogue autour de ce lieu. Or, autour de ce lieu, il y a cinq ou six écoles, peut-être même plus, à quelques centaines de mètres. Vous devez évaluer ce centre. C'est tout l'équilibre que j'essaie moi-même de trouver dans mon positionnement. Combien de personnes a-t-on pu aider, quels sont les parcours de vie, comment a-t-on pu les accompagner ? Vous devez répondre à cela.

Je vous ai déjà interpellé il y a quelques mois parce que des habitants se plaignaient d'une augmentation du nombre de personnes en errance, notamment dans le parc Anneessens. Je sais que des choses sont réalisées, mais quelle évaluation en faites-vous ? Un des enseignements que j'ai tirés de la visite que j'ai faite avec Mme Debaets à Luxembourg (contrairement à ce que vous dites et ce qu'il y a dans certains rapports), c'est que les personnes qui sont dans cet état de besoin sont prêtes à faire des dizaines de kilomètres pour être accompagnées. On peut présenter cela de façon vertueuse en disant que c'est bien, qu'elles viennent d'autres provinces pour être aidées. Elles sont accompagnées pour pouvoir se droguer dans des conditions dignes avec l'objectif d'éviter les overdoses. Là, je vous soutiens. Par contre, on peut

imaginer leur état quand elles en ressortent. L'équilibre doit être trouvé entre le fait de les aider et, comme Bourgmestre et comme Collège, le fait d'assurer la tranquillité publique dans le quartier. Clairement, je vous demande cette évaluation entre les objectifs sanitaires et les objectifs de tranquillité publique.

M. le Bourgmestre.- Je précise que le point 2 vise le financement structurel du centre d'hébergement pour personnes toxicodépendantes de la rue Stephenson - c'est le cœur du projet Transit - dans un bâtiment du CPAS ou de la Ville, un projet auquel les dix-neuf communes contribuent. Le point 3 vise le financement par la Ville d'un projet dans un bâtiment du CPAS qui a été loué à Transit pour l'expérience de salles de consommation à moindre risque.

Le troisième projet - peut-être le connaissez-vous aussi, Monsieur Weytsman - est celui de l'avenue du Port, prévu en 2026-2027, dans le cadre duquel on va rencontrer la population et pour lequel les demandes de permis sont en cours. Il s'agit du projet régional porté par Transit, à savoir un autre grand centre d'hébergement de 3.000 m², mais dont la salle de consommation couvre 200 m². Le pouvoir public doit battre sa coulpe parce qu'il n'y a pas eu de réunion d'information correctement organisée. À la prochaine réunion, quoi qu'il arrive, je serai présent. Ce ne sont donc pas 3.000 m² de salle de consommation. Je profite d'une séance publique pour le rappeler, parce que beaucoup de riverains m'ont dit : « Vous allez ouvrir 3.000 m² de salle de consommation, c'est du jamais vu en Europe, ni dans le monde ! » Évidemment, ce n'est pas le cas. La présentation du projet de salle de consommation sera faite dans le quartier très prochainement.

Je veux clairement distinguer les deux subsides, puisque l'un est sur fonds propres. La question pourrait être de savoir pourquoi la Ville héberge les trois centres sur son territoire et pourquoi elle en prend la responsabilité budgétaire.

C'est un choix politique de cette majorité et je l'assume. Mme Debaets n'aurait pas fait le même, elle l'a dit. On est accompagnés de scientifiques, de professionnels des soins, de médecins, d'infirmières, de travailleurs sociaux. C'est un choix compliqué parce que la toxicodépendance, personne n'a envie de la gérer. Vous savez que la Belgique est confrontée à la problématique complexe du trafic. Mais derrière ce trafic, il y a des consommateurs, malheureusement. On a pris nos responsabilités dans ce dossier.

La toxicodépendance se répand, et pas seulement à Bruxelles, puisque c'est une autre ville belge qui détient le triste record de consommation selon la dernière analyse des eaux usées. C'est une problématique à laquelle nous sommes tous confrontés. Si d'autres communes veulent lancer des dispositifs, je les encourage à le faire. Je crois qu'il y a une volonté courageuse de la Région et de la Ville de Bruxelles de travailler de commun accord pour veiller non pas à invisibiliser ce problème, mais à le traiter. Il ne m'avait pas échappé, Monsieur Weytsman, que vous étiez parmi les signataires de la proposition permettant d'habiliter ces salles. Je propose qu'on invite Transit lors d'une section.

M. Weytsman.- L'évaluation sanitaire est de la responsabilité de Transit, mais il doit aussi y avoir une évaluation en matière de tranquillité publique.

M. le Bourgmestre.- Il n'y a pas de constat de police qui montrerait une éventuelle explosion de la violence liée à l'ouverture de cette salle. Il n'y a pas de lien de causalité.

De heer Vanden Borre.- Dus wat het eerste punt betreft over die federale wetswijziging. De Burgemeester heeft het beaamt, die is goedgekeurd door deze partners. En dat is deze legislatuur gebeurd. Dat is niet de vorige legislatuur gebeurd, dat is heel recent. Heel recent is het gestemd geweest in de Kamer om

dat mogelijk te maken. Dat is zeer actueel. Ik vind het goed dat we het debat hierover hebben in de Gemeenteraad. U weet het, wij verschillen fundamenteel van mening daarover, over die spuitruimte. Niet over het behandelen en helpen van mensen, absoluut niet. Drugsgebruikers moeten natuurlijk ondersteund worden, maar dat moet binnen een medisch kader. En dat is hier absoluut niet het geval. Dus daar blijven we principieel van mening verschillen.

Maar een tweede element – en de Heer Weytsman heeft er ook naar verwezen – waar we eigenlijk nog niet echt ten gronde een debat over hebben gehad is die gedoogzone. Die perimeter van 500 meter tot 1 kilometer. Dat is een gigantische zone waar heel de Marollen tot eigenlijk de buurt van het Zuidstation en dergelijke meer onder vallen. Daar is een perimeter ingesteld met een akkoord van de Politie, Bravvo, OCMW, de Stad en het Parket waarbij de politie de opdracht dus krijgt om drugsbezit niet strafbaar te stellen. De politie moet drugsgebruikers die betrapt worden op drugsbezit begeleiden naar die spuitruimte om daar hun drugs te gaan consumeren. Ik vind dat totaal onaanvaardbaar. De politie wordt eigenlijk gebruikt als instrument van openbare orde om drugsgebruik te gaan faciliteren. Dus los van de spuitruimte zelf, waar ik principieel tegen ben, wordt hier nog de politie gebruikt om die overlast te begeleiden, zoals dat dan heet, naar die spuitruimte zodat ze daar hun drugs kunnen gebruiken. En dat is wederom compleet fout. Dit is een taak, denk ik, die een overheid absoluut niet hoort te doen, in tegendeel. En u zegt – en daarmee sluit ik af, meneer de Burgemeester: 'we stellen vast dat de problemen in de buurt niet toenemen.' Daar moet ik u totaal in tegenspreken. In de media wordt er bijna wekelijks bericht over extreem zware overlast, over drugsbendes die op straat een oorlog uitvechten. Zowel in Anderlecht, in de wijk Kuregem, als in de Marollen. Er zijn daar verschillende straatbendes actief die het openbare leven gewoon onmogelijk maken. Dus u zegt dat er daar precies geen probleem zijn, dat we er allemaal niks van hebben gemerkt... Meneer de Burgemeester, alstublieft, doe uw ogen open! De situatie op het terrein in de

Marollen wordt bijna onleefbaar! En het verbetert niet. Die drugs; die spuitruimte heeft daar niets aan verbeterd. Het geeft gewoon die drugsgebruikers en de drugshandelaren vrij spel.

Mevrouw Debaets.- Ik denk dat het een goed voorstel is om de mensen van Transit misschien nog eens uit te nodigen in een sectie of een gemeenschappelijke sectie om de evaluatie te doen. Als ik dat nog mag vragen? Of gaat u elke keer mij proberen te ridiculiseren en zeggen dat mijn partij het slecht doet en het moeilijk heeft? Ik heb eigenlijk niet goed gesnapt wat daar de bedoeling van is. Ik heb op uw stoel gezeten, ook. Niet als Burgemeester maar in de regering. Ik had vragen van eenmanspartijen, van partijen die ook aan het vechten waren voor hun overleven. Ik heb nooit de behoefte gevoeld om die mensen te ridiculiseren of te verwijzen naar hun partij. Door de geschiedenis heen doen partijen het soms beter in de peilingen en soms minder goed. Is dat een reden om mensen die op een normale, correcte manier een debat willen aangaan te proberen te destabiliseren. Wat was eigenlijk uw intentie daarvan?

Mevrouw Stoops.- Ja, dank u wel, meneer de Voorzitter. Ik ben trouwens ook heel erg voorstander om ze uit te nodigen hier in de secties, dus ik vind dat een goed voorstel van onze Burgemeester.

Point 4 - Punt 4

Mme Stoops.- Le point 4 vise l'acte par lequel l'État belge octroie à la Ville un droit d'emphytéose sur le pavillon du parc du Cinquantenaire. Je m'en réjouis, car on a constaté une forte volonté des associations de quartier de pouvoir utiliser cet endroit. Avec le budget participatif, le quartier a vraiment décidé de rénover ce pavillon. Si j'ai bien compris, la rénovation est déjà en cours. Donc, cela avance vite et c'est très bien. Il s'agit d'une participation au cœur du

quartier.

Si j'ai bien compris, la Ville laisse une ouverture à toute forme d'initiative citoyenne pour pouvoir l'utiliser ?

M. le Bourgmestre.- En effet, on a négocié un bail de deux fois 15 ans qui nous met relativement à l'abri. En échange, on doit réaliser les travaux, à savoir environ 400.000 € pour rénover le bien. En effet, on est très contents et les habitants sont mobilisés à travers le budget participatif. Ce pavillon était utilisé notamment par les seniors, mais ces derniers admettent qu'il n'était pas idéal, parce qu'assez éloigné du quartier des squares. Vous le savez, grâce à ma collègue Mme Hariche qui a accepté de céder un bâtiment du département jeunesse, on a pu ouvrir une maison de quartier dans le quartier même des squares. On doit encore en débattre. Il y aura évidemment des seniors qui seront demandeurs. Qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit : ils auront toujours accès au bâtiment.

L'idée est de l'optimiser et de voir, une fois qu'il sera rénové, comment des associations et collectifs pourraient en faire usage. J'ai été interpellé, par exemple, par des gens qui font du yoga dans le parc du Cinquantaire et qui n'ont pas de lieu pour se changer ou aller aux toilettes, se voir après la séance ou prendre un café. Ce parc est hyper dynamique. En effet, le pavillon suscite beaucoup d'intérêt. Le collectif qui organise le bicentenaire de la Belgique a aussi des projets pour ce lieu. La Régie est très contente de nous le louer sur le long terme. On va pouvoir travailler sur un programme global. Il ne sera pas occupé par une seule association et n'aura pas qu'une affectation. L'idée, c'est vraiment de le rendre le plus ouvert possible.

Mme Stoops.- Je suis très contente de cette réponse. Dans une ville, on n'a plus cet aspect intergénérationnel propre aux villages. C'est toujours très bien d'avoir des activités avec d'autres générations. Ce projet participatif est une très bonne chose pour la Ville.

Points 43 et 44 – Punten 43 en 44

De heer Vanden Borre.- De vaststelling is hier dat de Stad een reglement heeft ingesteld dat dus onwettig is en dat dus is geschorst door het Gewest. En de elementen die het Gewest aanhaalt – dat is minister Clerfayt, dan – die komen toch in grote mate overeen met hetgeen waarvoor de oppositie – ikzelf, maar ook collega's – eigenlijk heeft gewaarschuwd: dat het geen goede zaak is om zo'n reglement, namelijk een co-living, te belasten en dan nog zeker de manier waarop en de bedragen van deze belasting. En nu blijkt dus dat het Gewest daarin hetzelfde oordeel heeft en drie elementen aanhaalt waarom die originele co-livingbelasting dus niet rechtsgeldig is. Namelijk een verschil in behandeling tussen een eigenaar van het gebouw en eventueel een externe beheerder. Het bedrag is natuurlijk ook disproportioneel en niet in verhouding tot de inkomsten van een persoon. En hetgeen dat we natuurlijk ook hebben gezegd, dat er andere alternatieven denkbaar zijn waarbij co-living echt wel een oplossing is voor heel veel mensen, een creatieve oplossing voor heel veel mensen die op een andere manier geen huisvesting vinden in onze stad. En ik ging er altijd van uit dat die progressieve meerderheid zoveel mogelijk Brusselaars wil helpen aan huisvesting, maar dat blijkt dus niet. Want we zijn eigenlijk gewoon een platte belastingmeerderheid. Wat hier gebeurt is gewoon een "probleem" – want zo zien jullie dat – maar ik zie dat eerlijk gezegd niet als een groot probleem. Ik zie eigenlijk: een stad moet er zijn voor alle soorten huisvesting, dus waarom niet ook voor co-living? Maar jullie willen dit gewoon wegbelasten. Dus ik ga die vernietiging van die eerste belasting goedkeuren. Maar uiteraard: wat de Stad nu

doet, is opnieuw die belasting invoeren, en die bedragen gewoon behouden en dan nog eens indexeren voor de toekomst, wat bijzonder problematisch is, want die bedragen lopen enorm op. Dat gaat over bijna 200 euro per maand op termijn voor iemand die in Brussel wil komen wonen. Dat zijn toch absurde bedragen? Eerlijk gezegd, ik vraag mij af waarom niet gewoon de les te trekken en die belasting definitief af te schaffen?

M. Weytsman.- On a mené ce débat lors de la discussion du budget. Vous vouliez instaurer une nouvelle taxe qui vise très clairement à lutter contre le coliving. Je ne partage pas votre volonté de lutter contre ce phénomène. Je suis favorable à son encadrement. En cela, une taxe peut être appropriée. Je crois qu'il faut contrôler effectivement le développement de ce type de coliving. Dans le quartier européen, que je connais un peu - dans ma rue, en fait -, on en constate les avantages. Il permet notamment de rénover des maisons qui sont dans un état assez pitoyable. Toutefois, soyons raisonnables, il n'en faut pas 25 par rue, parce que cela entraîne une série de nuisances et de défis pour les autorités publiques.

Je suis plus nuancé et équilibré que vous, qui voulez clairement lutter contre ce type d'opérateurs. Je vous avais dit que vous ne respectiez pas le principe de proportionnalité. Je vous l'ai expliqué, je vous ai dit à quel point cette taxe était totalement injuste. C'est en partie ce que la Région vous dit, à savoir que vous ne respectez pas les principes de proportionnalité et de légalité. Elle vous demande de mettre fin à ce mécanisme. Ce que vous faites, c'est le retirer et le proposer à nouveau. Vous étiez tellement sûr de vous que vous avez essayé d'entraîner une série de communes dans votre réflexion. Encore heureux que toutes ne vous ont pas suivi. Je continue de croire que vous ne respectez pas du tout le principe de proportionnalité. Fixer une taxe forfaitaire sur toutes les chambres et pour tous les acteurs, les grands comme les petits, quels que soient

le type de prestation de services et la taille de la chambre, cela ne me semble pas juste. Non seulement ce n'est pas juste, mais ce n'est pas du tout efficace. Vous risquez de vous faire recalier par le Conseil d'État.

Vous allez me dire que ce n'est pas grave et que vous prenez le risque, mais ce n'est pas un bon signal envoyé à ces acteurs. Je ne comprends pas comment on en est arrivé. Je ne comprends pas, alors que, déjà, vous avez pris une disposition sans concertation avec les acteurs principaux. Comment se fait-il que vous ne mettiez pas les acteurs autour de la table pour essayer de trouver une solution équilibrée ? Je ne suis pas contre cette taxe ni contre un encadrement. Je trouve cela normal. Mais là, il s'agit de 1.520 € pour une forme de coliving, parfois entre coliving et cohabitation. C'est ça, la difficulté. Vous les avez peut-être rencontrés, ces acteurs qui pratiquent la cohabitation pure, mais qui ont décidé de conclure un bail non pas avec l'ensemble des cohabitants, mais de manière individuelle en fonction des chambres. Or cela entre dans votre définition du coliving.

Je ne comprends pas pourquoi vous n'essayez pas d'être un peu plus mesuré, ce qui atteindrait l'objectif de dire qu'il n'en faut pas trop. Cela semblerait plus juste et, surtout, vous ne vous exposeriez pas de nouveau à une opposition de la Région bruxelloise ou à un avis négatif du Conseil d'État.

De Burgemeester.- Betreffende de interventie van de collega Vanden Borre: het is meer een reflexie over dit principe.

C'est un choix, de taxer ou non, d'aimer ce modèle ou non. Nous pensons qu'il comporte des risques. C'est comme Airbnb : à la base, c'était une bonne idée, puis c'est devenu un vrai problème dans beaucoup de quartiers. La Région bruxelloise a eu raison d'encadrer cela fortement. On s'est concertés avec la

tutelle. Une série de changements ont été opérés pour rendre la taxe effective et argumenter nos justifications. Je ne vais pas tous les passer en revue.

J'entends ce que vous dites sur le taux unique. Comparaison n'est pas raison, mais rappelons-nous du débat sur la city tax. Les seuls à pouvoir taxer sur le « chiffre d'affaires », ce sont les pouvoirs régionaux et fédéraux, mais pas les communes. Le principe des taxes communales est qu'elles sont forfaitaires. Le coliving, c'est du service. Au-delà de la location de la chambre, c'est le service qui est fourni, à l'instar des appart'hôtels, que nous taxons aussi. Si on commençait à taxer selon les services et la taille, je pense qu'on pourrait considérer qu'il s'agit d'une taxe sur le chiffre d'affaires, qui est interdite aux communes. C'est pour cela qu'on a choisi un mécanisme forfaitaire.

On a prévu une série d'exonérations que vous trouvez à l'article 6 : habitat intergénérationnel, habitat solidaire, AIS étudiantes, hébergement touristique enregistré, hôpitaux, logements affectés à l'hébergement de personnes âgées, etc. On a quand même exclu une série de choses en discutant avec les différentes autorités.

Vous l'avez dit très justement et assez honnêtement, le quartier européen est fortement touché par ce phénomène. Ce n'est pas par hasard si la commune d'Etterbeek réfléchit à un système similaire, et la commune de Saint-Gilles aussi, dans une autre mesure, avec un autre règlement. On a été confrontés à ce phénomène et maintenant, on est dépassés. L'histoire jugera, et j'imagine que ce n'est pas la dernière fois qu'on parle de coliving dans cette Région. Tant mieux s'il y a un encadrement. La recette n'est pas mineure, mais elle n'est pas non plus majeure pour le budget de la Ville. Elle est de 500.000 €. Je ne vais pas refuser 500.000 €, qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit, mais sur un budget d'un milliard, cela ne déséquilibrera pas les finances de la Ville.

Par contre, il y a une volonté, à travers ce mécanisme, de réglementer et de décourager certaines formes de coliving qui pourraient poser problème à l'habitabilité de certains quartiers. Et tant mieux si la Région s'en saisit. Nous participerons à toutes les tables rondes qu'elle pourra organiser pour encadrer ce phénomène qui commence à perturber l'habitabilité de certains de nos quartiers.

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u. Dit is helaas het zoveelste voorbeeld – en ze zijn ondertussen ontelbaar – dat de Stad en het Gewest gewoon niet samenwerken en in de meeste gevallen gewoon weigeren om samen te werken en elkaar dan nog eens tegenwerken. Nochtans is dit gewoon een spiegelmeerderheid van degene die in het Gewest aan zet is. U zegt eigenlijk letterlijk, meneer de Burgemeester: het Gewest had dit eigenlijk niet moeten oplossen. Eigenlijk had dit op het niveau van het Gewest moeten georganiseerd worden met een duidelijk reglement, met een duidelijke belastingvoet voor bedrijven die dan op hun winst worden belast. Daar ben ik het volledig mee eens, meneer de Burgemeester. Eigenlijk weet u goed genoeg hoe het opgelost moet worden, maar u doet het niet. U zegt: bij gebrek aan beter gaan we gewoon voor een platte belasting die dan nog eens extreem hoog is, disproportioneel, waarbij we gewoon eigenlijk het totaal ontradend effect willen hebben, eigenlijk gewoon zeggen: co-living, dat willen we niet in onze stad. We pesten ze eigenlijk gewoon weg. In plaats van echt een duurzame oplossing te zoeken. En dat is gewoon een vaststelling, want u zegt het letterlijk: op het niveau van het Gewest, zoals met de city tax, zouden we dit kunnen oplossen. Maar op niveau van de Stad kan dit niet, dus we doen het gewoon met een platte pestbelasting. Ja, dat is toch geen deftig beleid, meneer de Burgemeester!? Waarom belt u niet eens met uw collega Rudi Vervoort, minister-president hier nog steeds in dit Gewest. Zeg: Beste Rudi, we hebben misschien een probleem. We zien dat co-living overlast veroorzaakt – en ik kan het begrijpen! Maar we zoeken naar een goede oplossing daarvoor. En waarom neemt Rudi dan de

telefoon niet op? Ik weet het niet, hebt u geen rechtstreekse lijn met uw collega? Maar we krijgen dus dit als resultaat: een platte pestbelasting en de Brusselaar is de dupe. Ik betreur dat, dus ik ga dat absoluut niet goedkeuren.

M. Weytsman.- On a évoqué le risque que ce mécanisme représentait. J'entends votre réponse. J'entends aussi que des communes comme Ixelles se préparent à instaurer un mécanisme qui serait moins forfaitaire et plus proportionnel au nombre de mètres carrés de la chambre. Je ne vous aurais pas interpellé si le forfait était raisonnable. Si cela avait été 20 € par mois, je ne vous aurais pas interpellé. Le problème, c'est que c'est 120 € par mois. Ce n'est probablement pas cela qui va faire fuir les acteurs économiques. Ce qu'il va se passer, du jour au lendemain, c'est une augmentation des prix et des loyers. Cette taxe sera évidemment reportée. Vous participez, ce faisant, à l'augmentation des loyers. En tout cas, des loyers de cette catégorie. Vous allez me dire que ce n'est pas grave, que ce sont de jeunes professionnels, parfois des expatriés, mais il s'agit de gens de la classe moyenne. Ce ne sont pas des gens riches. Ils ont choisi un mode de vie que je trouve sympa et qui, chez les jeunes, est en plein développement, en particulier chez les jeunes qui sont isolés. On ne doit pas être âgé pour être isolé. On peut aussi avoir eu un accident de vie, avoir été marié puis se séparer. Mon meilleur ami s'oriente vers cette formule parce qu'il est en train de déménager et qu'il ne trouve pas de maison pour le moment. Il y a plein de raisons d'opter pour ce système. Du jour au lendemain, il va y avoir une augmentation de 120 € par mois pour ces locataires.

Ce que je regrette aussi, c'est qu'il n'y a pas de volonté d'avancer sur ce dossier avec le secteur. Vous avez rencontré des acteurs, dont Cohabs, une société belge, je pense. Elle a une finalité commerciale, c'est une évidence, mais aussi un peu sociale. Comme ses représentants vous l'ont expliqué, ils accueillent un réfugié dans la plupart de leurs immeubles, dont le loyer est payé à 50 % par Cohabs et

à 50 % par Singa. C'est dommage qu'on n'ait pas prévu dans le règlement une exonération pour ce type de dispositif à finalité sociale. C'est la marque de fabrique de cette majorité, cette absence de concertation avec les partenaires. En plus, honnêtement, ils ne sont pas 25 sur le marché à organiser le coliving. Il y avait moyen de les entendre.

M. le Bourgmestre.- S'agissant des personnes réfugiées, aux termes du point B de l'article 6, le logement qui s'inscrit dans le cadre de l'habitat solidaire pourrait être exonéré. On a prévenu Cohabs, qui doit entrer des déclarations qui permettraient l'exonération.

M. Weytsman.- C'est une bonne chose. J'ai eu le CEO de Cohabs il y a quelques minutes au téléphone. Lui-même n'avait pas l'information, mais c'est une bonne chose.

M. le Bourgmestre.- Je ne l'ai pas reçu, mais on lui a dit en réunion. Par ailleurs, je ne sais pas ce que votre meilleur ami veut faire, mais on ne parle pas ici de colocation. Il y a souvent une espèce d'ambiguïté. Tous les gens qui sont colocataires ne sont pas concernés. Par contre, on sait que le coliving peut faire monter les prix, un peu comme le phénomène Airbnb qui a fait que certains quartiers et certaines copropriétés sont devenus inabordables. Ici, je le répète, ce n'est pas la colocation qui est visée, mais le coliving, c'est-à-dire le fait de fournir un service avec occupation d'une chambre. C'est ça, la grande différence.

M. Weytsman.- Je ne partage pas tout à fait votre avis. Des acteurs proposent de la colocation sans prestation de services, mais avec des baux individuels à la chambre. Par ailleurs, l'objectif est d'aider le locataire. Quand on ne conclut pas de bail individuel à la chambre, on est solidaire avec les autres locataires.

En l'espèce, il s'agit de professionnels qui font de la colocation ou cohabitation avec prestation de services. Mais les prestations de services varient. Je ne dis pas qu'il ne faut pas les taxer, mais les prestations de services peuvent se limiter à très peu (aide, accompagnement, préparation des repas, blanchisserie...).

Pourquoi est-ce que les Bruxellois ne pourraient pas bénéficier de ce type de services ? En l'espèce, ce sont 120 € en plus que chacune et chacun sera amené à payer, puisque c'est évidemment sur le locataire que la taxe sera répercutée.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. le Président.- Je dois signaler une petite erreur matérielle au point 9. Il faut lire : « Convention d'occupation du 10 mars 2022 au 31 décembre 2023 »

L'arrêté est correct.

Point 9 – Punt 9

Mevrouw Debaets.- Ja, dank je wel. Ik ben daarnet ook naar de sectie geweest van de schepen, waar we al een aantal vragen hebben kunnen stellen. En, meneer de schepen, om mij niet verkeerd te begrijpen vind ik het natuurlijk een goed idee dat er in afwachting van een definitieve bestemming van dat terrein of dat gebouw een soort van tijdelijke bezetting, zoals men dat noemt, gegeven wordt. Ik denk dat heel veel organisaties zoeken naar ruimte in Brussel, dat is zeer goed. En ik heb er dus geen enkel probleem mee dat daar een overeenkomst komt. Ook geen probleem dat die overeenkomst er komt met de Pro League. Maar waar ik mij wel vragen blijf bij stellen, is over de hoogte van het bedrag. Ik heb dat in de secties gezegd en ik blijf dat herhalen: dat de prijs

die u geeft helemaal niet marktconform is. Het gaat uiteindelijk over vier kantoorruimtes. Ik weet dat het niet heel het gebouw is, maar desalniettemin gaat het over vier kantoren. Het gaat over archieven en het gaat over 15 parkeerplaatsen. En dat voor de luttele som van 800 euro per maand. Mocht dat nu voor een vzw zijn, uiteraard zou ik zeggen: misschien zelfs nog minder. Maar u weet waarschijnlijk, en voor de collega's die het niet weten: het jaarlijks werkingsbudget van de Pro League is meer dan 100 miljoen euro. U hoort het goed: meer dan 100 miljoen euro per jaar. Dus kom mij niet vertellen dat die 800 euro per maand voor zo'n grote oppervlakte in overeenstemming is met wat ze daar eigenlijk voor zouden moeten betalen. Dus blijft de vraag eigenlijk: wat is de deal die u met hen gemaakt heeft? Hoe komt het dat een organisatie – enfin, het is geen organisatie, het is een NV, denk ik, een société anonyme, die zeer veel en riant werkingsmiddelen heeft – maar een dergelijk klein bedrag moet betalen? Is daar een return naar de Stad toe? Dat kan. Dat kan een deel van de package zijn, maar wees daar dan transparant over en brengt u ons dan misschien op de hoogte van de totaliteit, de globaliteit van de deal die u met hen heeft gesloten.

M. Mampaka.- Monsieur le Bourgmestre, vous ne pouvez pas laisser faire des choses pareilles au sein de la Ville de Bruxelles. La gabegie et le gaspillage se poursuivent dans cette Ville. Monsieur Hellings, ce point illustre la manière dont vous gérez les recettes de la Ville de Bruxelles dans les différentes infrastructures sportives. Il me revient que la gratuité est le mot d'ordre au sein de vos institutions. Il serait intéressant de savoir ce que rapportent les salles de sports cédées en location aux différents clubs. C'est une recette pour la Ville de Bruxelles qui devrait soulager la poche des contribuables.

Mme Bianca Debaets l'a dit, nous allons refuser de voter ce point. Au vu du budget de la Ligue, qui est très important, on ne comprend pas ce qui justifie

une location aussi symbolique. Un locataire de la Régie foncière qui apprendrait que vous louez des espaces aussi importants pour un prix pareil deviendrait tout simplement fou de jalousie, parce que vous gaspillez les infrastructures de la Ville de Bruxelles qui sont pourtant demandées et sollicitées, ne fût-ce que par des associations. Il y a de nombreuses associations qui aimeraient bien occuper cet endroit. Monsieur Hellings, j'ai pensé un jour louer cet endroit pour organiser des événements festifs. Nos concitoyens et associations sont nombreux à demander un lieu pour se rassembler, tenir des réunions.

Cette location ne se justifie pas. Pour ceux qui ne savent pas de quel bâtiment nous parlons, il s'agit du bâtiment occupé anciennement par la Fédération de l'Union belge de football. Ce bien, qui avait une certaine prestance, est cédé pour des occupations pour 800 € par mois. Monsieur Hellings, que gagnez-vous à donner en pâture le patrimoine de la Ville de Bruxelles à des gens qui peuvent payer un loyer convenable, loyer qui permettrait à vos collègues ou à vous-même de subsidier toute une série d'associations ? Pourquoi n'y hébergez-vous pas vos propres clubs ? Cela vous rendrait très populaire à l'approche des élections. C'est une mauvaise décision, un mauvais choix que nous contestons. Y a-t-il des compensations ? En tout cas, on n'y comprend rien. Ça n'a pas l'air d'être quelque chose de réfléchi. J'aimerais bien savoir à quel prix vous louez le Palais du Midi et les autres infrastructures, parce qu'à ce prix-là, ça devient vraiment un cadeau de Noël alors que les Bruxellois ont payé et ont besoin de recettes pour gérer cette Ville en bon père de famille.

M. Hellings, échevin.- Tout d'abord, l'objectif de l'achat du bâtiment de l'Union belge, il y a un an et demi ou deux ans, est de construire le parc des sports. Donc, à terme, à la place de ce bâtiment assez laid et de tous les parkings alentour, nous allons construire le nouveau stade Boin, à savoir le lieu d'ancrage de l'Excelsior, le plus grand club d'athlétisme de Belgique et, donc, de la

Région de Bruxelles-Capitale. C'est pour cela que jusqu'à la fin 2023, nous avons imaginé des occupations temporaires de ce bâtiment destiné à être détruit. Toutes sortes d'occupations temporaires ont lieu, comme la Carte de visite qui a été organisée très brillamment par ma collègue Delphine Houba et qui a occupé le bâtiment pendant un long week-end pour exposer des œuvres d'artistes bruxellois. Nous avons loué temporairement à différentes associations et différents clubs cet espace pour des activités sportives, ludiques, etc. Et nous continuerons de le faire au cours de l'année qui vient.

Monsieur Mampaka, vous posiez la question de savoir combien rapportent les espaces sportifs. Consultez le budget, lisez-le et vous verrez que ce sont 2,2 millions € de recettes en location d'espaces sportifs pour l'ensemble des 23 infrastructures de la Ville de Bruxelles. C'est une somme importante. Je retiens que le MR demandera aux clubs sportifs de la Ville de Bruxelles de payer plus cher leur redevance d'occupation à l'avenir si, d'aventure et par malheur, il revenait aux affaires.

M. Mampaka.- Je n'ai pas dit cela. Je dois vous interrompre, Monsieur Hellings.

M. Hellings, échevin.- Oui, vous venez de dire qu'on ne louait pas assez cher.

M. Mampaka.- Non. J'ai des informations selon lesquelles vous accordez des gratuités qui ne sont pas justifiées. Cela illustre le fait que vous ne louez pas convenablement les biens de la Ville et que vous ne connaissez pas vos recettes.

M. Hellings, échevin.- Il s'agit de l'occupation temporaire de quatre bureaux de moins de 100 m² pour l'ensemble. Donc, ce sont quatre cagibis. Si vous lisiez vos dossiers, Monsieur Mampaka, vous verriez qu'il y a un plan annexé. C'est

une microsurface. La Pro League occupait des bureaux dans ce bâtiment du temps où l'Union belge l'occupait et en était propriétaire. Nous avons fait en sorte que la Pro League reste dans le bâtiment. Ce sont des immeubles de bureaux de moins de 100 m² pour une occupation temporaire jusqu'à la fin 2023. Ces quatre bureaux assurent un contrôle social du bâtiment. On maintient une présence physique dans le bâtiment, ce qui évite que des personnes viennent l'occuper. Il s'agit juste d'occuper un bâtiment vide jusqu'à la fin 2023 puisque l'on espère, en janvier 2024, commencer les travaux de démolition pour mettre à disposition des infrastructures flambant neuves dans le parc des sports.

Mevrouw Debaets.- Ik wil toch nog eens stellen dat wij de finaliteit en de einddoelstelling helemaal niet in vraag stellen. Dat er meer ruimte moet komen, infrastructuur voor atletiek beoefening, voor andere sporten: daar zijn we het helemaal mee eens. Maar de vraag – en daar heeft u eigenlijk niet op geantwoord – is waarom deze organisatie... We hebben het niet over om het even welke sportclub of een kleine federatie of vzw, waarvan je zou zeggen: geef het zelfs gratis, stel het zelfs gratis ter beschikking. Daar gaat het hier niet over. We hebben het hier over een vennootschap die, ik herhaal, een jaarlijks werkingsbudget heeft van meer dan 100 miljoen euro. Dat is geen marktconforme prijs die u vraagt! En u mag dan wel zeggen: ja, maar het zijn maar vier kantoren, het is maar 100 m². Kijk, dat is heel makkelijk: ik kan op Immoweb intikken 'kantoorruimte van 100 m² plus archieven plus 15 parkeerplaatsen'. En dan weet u evengoed dat u bij een veelvoud gaat uitkomen van 800 euro. Dus daar klopt iets niet aan de constructie en ik zou graag van u weten wat de eigenlijke deal is. Of wat uw motivatie is om dat aan een dergelijke spotprijs ter beschikking te stellen.

En de tweede vraag die ik mij stel: nogmaals, tijdelijke bezetting daar ben ik grote fan van, maar waarom doet u dat dan ook niet met andere verenigingen? En u somt een paar dingen op: tijdelijke dingen, festivals hebben

plaatsgevonden, maar waarom stelt u die ruimte... Als het dan toch maar een fractie is? ik ga verder op uw redenering. U zegt: het zijn maar vier kleine kantoren in een grote oppervlakte. Waarom stelt u de andere beschikbare ruimte dan niet ter beschikking van kunstenaars, geef die mensen een atelierruimte, of van vzw's in de stad die momenteel op zoek zijn. Zoveel vzw-organisaties zoeken ruimte, al dan niet tijdelijk. Stel dat dan ook ter beschikking van die mensen. Waarom alleen maar aan hen? Aan zo'n spotprijs? En daar heeft u niet op geantwoord.

M. Mampaka.- Monsieur Hellings, je lis : « Au premier étage, quatre bureaux, un local de stockage d'archives, un espace de cuisine. Au niveau 1, quinze emplacements de parking, un local de stockage. Au rez-de-chaussée, local de stockage, auditorium. Tout cela ne ferait que 100 m² ? Aucun locataire de la Régie n'accepterait que vous demandiez 800 € pour autant de possibilités d'espace au bénéfice d'une institution qui fait du bénéfice. Cela montre effectivement que vous gérez mal les infrastructures de la Ville de Bruxelles.

(Remarques)

Je viendrai ici avec des preuves que la gratuité est votre politique. Là où vous prétendez percevoir 2,2 millions €, avec les réglementations d'application de nos jours, on pourrait en percevoir 4 millions. Vos recettes ne sont pas gérées. Je ne dis pas qu'il faut augmenter les loyers, mais vous ne surveillez pas vos recettes. Vous gérez mal les infrastructures de la Ville de Bruxelles. Quatorze infrastructures de la Ville de Bruxelles ont été désertées par les fonctionnaires qui nous ont rejoints. C'est l'illustration de ce que vous faites dans ce bâtiment. Vous n'avez pas de vision, pas de projection. Vous ne gérez pas en bon père de famille. Est-ce qu'on peut céder un espace comme celui-là pour 800 € ? Non ! Nous n'allons pas voter ce point. Vous ne pouvez pas le justifier et une série d'autres institutions seraient contentes de bénéficier de quelques mètres carrés pendant ce temps-là.

Vous nous donnez rendez-vous en 2024. On commencera la démolition au 1^{er} janvier 2024, avez-vous dit. Nous verrons... Vous êtes payé pour anticiper. Vous êtes payé pour gérer.

Point 10 – Punt 10

M. Weytsman.- Quel est le montant de cet appel à projets ?

Je trouve cette initiative intéressante. Elle s'inscrit dans le plan climat et sa mise en œuvre. Je m'inquiète toutefois quant à la pondération. Je trouve intéressant d'avoir une analyse, un jury objectif et indépendant et une pondération, mais, de mémoire, il n'y a pas de critère lié à l'impact sur l'économie ou sur la transition économique. Je note seulement une phrase un peu sibylline sur la nécessité d'une concertation citoyenne ou d'un impact sur le quartier. Je voudrais m'assurer que, dans la mise en œuvre de cet appel à projets, on donne de l'importance au tissu économique et à la concertation citoyenne.

M. Hellings, échevin.- Il s'agit bel et bien d'un point de l'ordre du jour qui concerne la mise en œuvre du plan climat, à savoir l'appel à projets Climat destiné à tous les citoyens, associations et entreprises. Pour répondre à votre question, nous tenons compte du secteur économique, puisque nous avons ouvert l'appel à projets également aux structures économiques.

Nous avons inscrit un montant de 500.000 € au budget 2023, qui sera réparti par un jury indépendant. Cela a toujours été le cas depuis trois ans et demi. Le jury va classer les projets. Je n'y siège pas, même si, in fine, c'est moi qui vous proposerai une liste de projets à soutenir. Nous avons légèrement modifié le règlement pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de projets puissent être soutenus. Nous avons légèrement abaissé le montant maximum à allouer aux projets citoyens et associatifs pour soutenir le plus grand nombre de projets

différents. Tous les projets d'économie verte sont évidemment éligibles, ainsi que tous les projets visant à ce que les entreprises soient accompagnées dans les processus de transition et de changement de la Ville. Comme pour la mobilité, on peut tout à fait imaginer qu'un projet porté par des commerçants soit soutenu, si tant est que le jury le juge pertinent.

M. Weytsman.- Je pense que vous n'avez pas bien compris ma deuxième question, ou je me suis mal expliqué. Il y a cinq critères de sélection. Le premier (40 points) vise l'impact environnemental et climatique. Ensuite vient la dimension collective, l'ouverture sur le quartier ou la Ville (30 points). C'est ce volet qui me semble un peu sibyllin, parce que j'aurais voulu retrouver la nécessité d'une participation dans le mécanisme.

La pérennité et l'autonomie financière relèvent de la bonne gestion. Ce que j'aurais voulu retrouver dans ce volet, c'est l'impact sur l'économie ou le tissu économique du quartier, voire sur la transition économique. Ce que je reproche parfois à certaines de vos politiques, c'est que, outre le focus climat-environnement, elles doivent surtout viser le développement durable. Cela n'a pas de sens de prévoir un volet environnement s'il n'y a pas de volet social ni de volet économique. Je ne voudrais pas qu'on lance des projets qui seraient très positifs pour le climat et l'environnement, mais dévastateurs pour le tissu économique, nos entreprises et nos commerces. Je regrette de ne pas retrouver ce critère de sélection.

M. Hellings, échevin.- Je vais vous citer un exemple de l'appel à projets 2022. Nous avons reçu une demande d'un commerçant du piétonnier, à deux pas de l'AB, visant le financement d'un vélo-cargo pour plusieurs commerces alentour, sachant qu'il était devenu difficile de se faire livrer en journée en dehors des heures de livraison. Il a obtenu un subside pour financer ce vélo-cargo. C'est un

exemple très concret d'accompagnement d'une politique de mobilité soutenue par un plan climat mis en œuvre par des appels à projets citoyens.

M. Weytsman.- Nous voterons ce point. Je vous demande formellement si, l'année prochaine, vous prendrez en compte ma proposition, à savoir intégrer dans les critères de sélection le développement durable, l'équilibre climat-environnement et l'élément socioéconomique. J'aurais souhaité que cela figure parmi les critères de sélection.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 12 – Punt 12

M. De Backer.- Un budget de 80.000 € sera accordé sous forme de subside. Pouvez-vous me donner un aperçu des éditions précédentes, des budgets accordés, des lauréats retenus et de leurs projets ?

M. Maingain, échevin.- Il s'agit de l'appel à projets annuel destiné à soutenir les politiques Smart City et leurs acteurs. Cette année, il est orienté sur une thématique un peu plus spécifique, à savoir l'IoT (utilisation des data par les objets) et les smart data. Par le passé, cet appel à projets nous a permis de

soutenir diverses initiatives. L'année passée, nous avons soutenu un centre de formation et d'accompagnement dans le secteur de la construction, Marolles Tech ; un projet pilote, Digital Twin, une copie numérique d'une partie de la Ville pour simuler des actions qui requièrent une gestion particulière ; une plateforme en ligne pour gérer la collecte d'invendus alimentaires et les transformer en distribution de repas dans les écoles ; une application de formation dans les métiers du numérique, notamment dans leur dimension culturelle ; une application orientée sur la smart citoyenneté ; une application pour la Ferme du parc Maximilien ; Girly, une formation numérique destinée aux femmes ; Financité, la zine électronique ; My Resto, pendant la période Covid, qui permettait la livraison de repas pour les restaurateurs qui n'avaient pas envie de passer par des plateformes parfois coûteuses.

Cette année, on se focalise un peu plus sur les smart data et l'intelligence des objets. C'est un jury indépendant qui procédera à l'attribution ou, en tout cas, à l'évaluation des dossiers. Pour ceux qui nous écouteront, je rappelle que les dossiers sont à introduire avant le 24 avril. Le jury se réunira fin mai. Nous espérons vous présenter les différents lauréats avant l'été. J'en profite pour vous inviter le 17 mars à la journée de présentation de la stratégie Smart City de la Ville de Bruxelles. Nous avons notamment invité d'anciens lauréats d'appels à projets Smart City à nous présenter l'application concrète qu'ils ont réalisée avec les subsides reçus.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. Weytsman.- Je voulais publiquement souligner qu'on se réjouit de cet achat qui renforcera les équipes de la Ville de Bruxelles pour, je l'espère, une ville encore plus propre demain qu'aujourd'hui.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. le Président.- Je vous signale une erreur technique au point 52. Il faut remplacer Atomium par Fontaine Benelux.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van de schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele

Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Vraag van mevr. DEBAETS betreffende het verwijderen van de hiv- /aidsmuurschildering aan het Sint-Pietersziekenhuis

Mevrouw Debaets.- We lazen in de krant dat de muurschildering op het Sint-Pietersziekenhuis, die HIV en Aids onder de aandacht brengt, overgeschilderd zal worden. Misschien is dat zelfs al gebeurd, dat weet ik niet, om Oekraïense vrouwen te eren. Als ik het goed begrepen heb, is het Sint-Pietersziekenhuis erfpachter van de muur, een gebouw dat eigendom is van het OCMW van Brussel. Nu vind ik het natuurlijk goed dat er aandacht komt voor Oekraïne, zeker voor de problematiek van vrouwen en meisjes die het extra zwaar hebben. Dus ik heb uiteraard geen probleem met het nieuwe fresco, alleen zou ik het wel heel erg jammer vinden dat er minder aandacht gaat naar HIV en Aids, al was het maar omdat Sint-Pieters een jarenlange geschiedenis heeft, en een van de eerste ziekenhuizen was dat ook mensen behandelde en zo verder. Dus is mijn vraag eigenlijk: was u op de hoogte gesteld daarvan? Want ik las in de pers dat het OCMW het niet zou geweten hebben. Klopt dat? Maar vooral, en dat is eigenlijk de hoofdvraag, de belangrijkste vraag: gaat u op zoek, samen met Sint-

Pieters of op eigen initiatief, naar een nieuwe plek waar dus de problematiek van HIV en Aids wordt aangekaart? Die niet weg is, de medicatie staat meer op punt, de levensverwachting is veel langer, maar het blijft belangrijk om mensen te sensibiliseren, te informeren daarover. Dus: gaat u op zoek naar een nieuwe plek?

M. Zian, président du CPAS.- Effectivement, c'est à l'initiative de la Ville de Bruxelles et du CHU Saint-Pierre qu'une fresque murale a été inaugurée le 24 février dernier en soutien à l'Ukraine. Ce projet s'intègre dans une démarche de plusieurs villes européennes qui entendent commémorer, par ce biais, la date anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pour répondre à cet élan collectif, il a fallu agir dans des délais extrêmement serrés. Cette action symbolique est le fruit de l'étroite collaboration entre le CHU Saint-Pierre, très engagé dans la lutte contre les violences sexuelles au travers du CPVS, notamment, l'hôpital n° 6 de Kiev et la ville de Lviv qui mène une politique très volontariste en matière de prise en charge des victimes de viol de guerre.

Le CHU Saint-Pierre a souhaité donner la possibilité à des artistes ukrainiennes de bénéficier d'une grande visibilité. Sa direction a estimé que l'entrée des urgences, rue Haute, s'y prêtait parfaitement. Je dois, cependant, déplorer qu'en raison d'une erreur de communication entre différents services de Saint-Pierre, le CPAS n'ait pas été informé de cette initiative dans les temps, alors qu'il est propriétaire du mur sur lequel cette nouvelle fresque a été réalisée (au-delà du bail emphytéotique qui concerne l'ensemble de l'hôpital, bien entendu). Ici, on ne parle que d'un mur mitoyen à l'entrée des urgences de l'hôpital Saint-Pierre. Cela s'explique, sans doute, par les délais trop serrés.

Au-delà de cette erreur, ma préoccupation était d'éviter de remplacer une cause (le dépistage du VIH) par une autre (la solidarité avec l'Ukraine agressée).

L'hôpital Saint-Pierre m'a assuré que l'artiste de l'œuvre précédente, réalisée il y a quelques années déjà pour promouvoir le dépistage du sida, a marqué son accord sur le nouveau projet qui remplace donc l'œuvre initiale. La direction de l'hôpital s'est engagée à faire réaliser une nouvelle fresque à proximité du site sur lequel son service des maladies infectieuses emménagera prochainement. Cette fresque sera dédiée à la lutte contre le VIH et autres maladies infectieuses.

Enfin, une convention de collaboration entre le CPAS et l'asbl Brufête prévoit que cette dernière sera responsable de l'entretien et de la protection de la fresque jusqu'au lancement des travaux prévus dans le cadre du contrat de quartier Marolles visant, notamment, à créer du logement sur la parcelle faisant le coin entre les rues Haute et de l'Abricotier.

Mme Debaets.- Je pense que les deux causes, comme vous l'avez dit, sont importantes, à savoir la solidarité avec l'Ukraine et la lutte contre le HIV. C'est une bonne nouvelle qu'un emplacement ait été trouvé pour cette nouvelle fresque.

**Question de Mme NYANGA-LUMBALA concernant la dégradation
avancée des trottoirs de l'avenue Jean Palfyn à Laeken**

Mme Nyanga-Lumbala.- Nombreux sont les habitants et usagers de l'avenue Jean Palfyn qui se plaignent de l'état général des trottoirs, dont la dégradation est jugée particulièrement handicapante par les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite, les seniors, les mamans avec poussette et autres. De nombreuses chutes sont à déplorer, entre autres inconvénients. Si ma mémoire est bonne, lors d'une séance du Conseil communal de l'année passée, un budget a été approuvé pour ces travaux.

Le Collège est-il informé de la dangerosité de cette situation ?

Une planification des travaux est-elle disponible ? Pourriez-vous me préciser quand seront réalisés les travaux de renouvellement de ces trottoirs ?

Qu'en est-il de la responsabilité de la Ville en cas d'accident d'un usager ?

M. Dhondt, échevin.- L'accessibilité de tous nos quartiers passe par des trottoirs confortables et sécurisants. Le principe STOP commence, effectivement, avec les piétons et, plus particulièrement, les personnes à mobilité réduite. Il faut se rappeler que tout le monde devient une personne à mobilité réduite à un moment donné, d'où l'importance de construire une ville accessible pour toutes et tous.

Il est vrai que le trottoir de l'avenue Jean Palfyn est en mauvais état. C'est la raison pour laquelle le service des travaux de voirie a, à ma demande, lancé un projet de rénovation de ce trottoir. Pour ce faire, une coordination a été lancée entre les entreprises de service public afin que tous les renouvellements nécessaires des installations souterraines soient effectués avant que la Ville ne procède à la rénovation dudit trottoir. On veut éviter que des impétrants ne doivent intervenir, casser les trottoirs, les rouvrir, etc. Deux impétrants, Proximus et Telenet, ont réagi à cette demande de coordination en indiquant qu'ils devaient réaliser des travaux dans la rue. Le mois dernier, Proximus a effectué ses travaux. Telenet doit suivre dans les mois à venir. Lorsque tous les travaux sur les installations souterraines seront terminés, la Ville procédera à la rénovation du trottoir. Il est toujours un peu dangereux de donner des dates, mais ce sera probablement en 2024.

Mme Nyanga-Lumbala.- Je suis une des victimes, puisque j'ai fait une chute sur ce trottoir. Certains de mes collègues ont vu les photos. J'étais défigurée. J'ai passé une journée à l'hôpital en soins intensifs. Il est temps qu'on répare ces

trottoirs parce qu'ils sont très dangereux pour les personnes à mobilité réduite, notamment, mais aussi pour les cyclistes. Les pavés ne sont plus en place. Je vous invite à y aller. Hier, j'y étais, mais rien n'est fait. Je vous invite à suivre les travaux des impétrants pour que les usagers puissent rapidement retrouver des trottoirs en bon état.

Question de Mme BUGGENHOUT concernant un courrier d'invitation des seniors à un drink de nouvel an par le Bourgmestre

Mme Buggenhout.- J'aurais aimé avoir des éclaircissements sur les règles pratiquées à la Ville. Les communes traitent de nombreuses données personnelles pour assurer la gestion des services publics dont elles ont la charge : état civil, inscriptions scolaires, listes électorales, etc. Les citoyens sont de plus en plus sensibles à la protection de leurs données. Respecter les règles de protection des données est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés et des agents. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour les élus qui sont responsables des fichiers et des applications utilisés au sein de la commune.

Fin janvier, un courrier nominatif signé par le Bourgmestre a été adressé, par voie postale, aux citoyens seniors de la Ville de Bruxelles afin de leur exprimer tous les vœux de bonheur pour la nouvelle année et les inviter à un drink de nouvel an à l'Hôtel de Ville. Cette lettre de vœux et l'invitation à une réception ont été complétées par des informations de deux pages reprenant les coordonnées des maisons de quartier, un relevé exhaustif de leurs activités, leurs services et les souhaits de réalisation pour 2023.

Cette correspondance nominative respecte-t-elle bien le RGPD ? Il ne s'agit pas d'un toutes-boîtes ni d'un prospectus largement distribué qui ne viserait pas une

personne en particulier.

Les données privées des personnes visées par ce courrier ont-elles été collectées régulièrement à cette fin, d'une façon ou d'une autre ? Ces personnes ont-elles marqué leur accord pour être recontactées dans tel ou tel autre cas ?

Le Collège estime-t-il que ce courrier nominatif répond à une mission communale, comme solliciter des citoyens pour un tirage au sort ou un conseil de quartier, ou les informer d'un plan canicule qui pourrait venir en aide aux plus démunis ?

Cette demande d'extraction du registre national a-t-elle fait l'objet d'une demande au Collège validée ensuite par le DPO (Data Protection Office) qui garantit le respect de la réglementation sur la vie privée ?

Pourquoi ces informations non urgentes ont-elles nécessité un courrier nominatif coûteux pour le contribuable, alors que, récemment, elles ont déjà été reprises en grande partie dans les nouvelles pages seniors du Brusseleir et dans le périodique des maisons de quartier, le Flashke (dans sa dernière édition notamment) ?

Combien de seniors de la commune ont-ils reçu ce courrier ? À défaut, comment le choix s'est-il opéré ? Sur l'âge, les quartiers ?

Combien de personnes ont-elles répondu à cette invitation à l'Hôtel de Ville qui était plein comme un œuf à cette occasion ?

M. le Bourgmestre. - Ce courrier a été envoyé à 20.000 personnes seniors 65+. On ne fait pas ça souvent. En effet, il ne faut pas en abuser. On a constaté qu'on avait un gros retour, que beaucoup de gens étaient demandeurs de courriers. Je vous suis complètement. Je ne vais pas commencer à écrire des lettres tous les mois. Ce n'est pas une lettre de vœux. Les vœux, c'est juste à la fin. Ce sont des infos pratiques. Vous avez raison, il y en a dans le Brusseleir. On a négocié avec le Conseil consultatif des aînés pour qu'il y ait une chronique dans le Brusseleir, tous les mois, avec des infos pratiques pour les seniors. Ces courriers se sont

révélés très efficaces pour diffuser l'information. Vous le savez bien, les seniors ne sont pas toujours connectés. On fait en sorte qu'ils s'inscrivent, mais ils n'ont pas toujours la bonne information. Donc, on a remis la liste de toutes les maisons de quartier avec leur numéro de téléphone, le plan énergie, etc. Il y avait trois pages d'infos pratiques et j'en profitais à la fin pour souhaiter mes meilleurs vœux. Ce n'est pas une carte de vœux. Si tel était le cas, je comprendrais l'interpellation de l'opposition. Je pense que faire cela une ou deux fois par an, ce n'est pas excessif. Un toutes-boîtes, c'est compliqué, puisqu'on essaie de cibler une population donnée.

Le public est ciblé sur l'âge tel que repris dans les fichiers de l'état civil (65+). On en a profité pour organiser un drink. Vous y étiez et je vous en remercie. Tous les Conseillers communaux étaient invités. Ce fut un gros succès. C'est aussi l'occasion de faire circuler à nouveau des informations. Malgré nos outils très diversifiés, le Flashke et le Brusseleir, on constate que beaucoup de nos seniors n'ont pas ces infos.

J'ai rappelé un dispositif qu'on a beaucoup utilisé pendant la crise du Covid pour amener les gens en taxi aux centres de vaccination. On l'a fait par courrier et cette technique fonctionne encore. On peut s'en étonner et se dire qu'aujourd'hui, un mail ou les réseaux sociaux pourraient suffire. Je ne compte pas en abuser, pour être très clair. Je comprends parfaitement votre interpellation. J'ai un peu hésité, mais je sais que c'est efficace, encore plus pour la catégorie de population 65+.

Nous le faisons une ou deux fois par an pour un maximum de 20.000 personnes, avec beaucoup d'informations sur quatre pages : une page de résumé et trois pages de documents d'information dans le bon registre linguistique.

Je ne dispose d'aucun fichier, ni mon cabinet. Je tape la lettre et c'est l'état civil qui l'envoie.

Mme Buggenhout.- Toutes les infos que vous avez données se trouvent déjà dans le Flashke et dans le Brusseleir. J'ai considéré cela comme une invitation de vœux de fin d'année pour la bonne raison que tous les gens que j'ai rencontrés à l'Hôtel de Ville m'ont dit qu'ils étaient là invités au drink du Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- Tout le monde peut lire cette lettre. Ce sont des infos très pratiques. Il y a trois pages d'informations sans mon nom ni ma photo.

Mme Buggenhout.- Vous signez la lettre « Votre Bourgmestre ».

M. le Bourgmestre.- C'est le rôle d'un Bourgmestre, d'entrer en contact avec sa population. Vous m'interpellez souvent sur le fait que vous avez l'impression que je ne fais pas assez pour les seniors. Là, je donne des informations très précises. J'en profite pour organiser un drink, ce que je compte réitérer parce que les seniors ont droit à un drink. On ne compte pas utiliser le courrier plus d'une ou deux fois par an.

Mme Buggenhout.- Une ou deux fois uniquement pour toucher les seniors ? En fait, où est la limite pour un courrier qui, normalement, doit respecter le RGPD ?

M. le Bourgmestre.- Je n'ai pas le fichier, je le répète.

Si l'état civil n'a pas le fichier, alors à quoi sert-il ? Je n'y ai pas accès. Le seul moment où nous avons accès au fichier comme parti politique, vous comme nous, c'est quand nous recevons la liste des électeurs (avec noms, adresses, etc.).

On y a tous droit, au Conseil communal. Pour le reste, je n'ai pas ce fichier. Les 20.000 noms ne sont pas en ma possession. Donc, je donne le texte et les infos que je discute avec les services et je valide le texte. Est-ce que le Secrétaire communal devrait cosigner ? On pourrait se poser la question, mais je ne suis aucunement opposé à ce que M. Léonard cosigne ce courrier.

Mme Buggenhout.- La législation en la matière dispose que cela doit recevoir l'autorisation du Collège et de ce qu'on appelle un officier protecteur qui garantit le respect de la réglementation sur la vie privée. Est-ce que cela se fait à la Ville ?

M. le Bourgmestre.- Pour moi, on peut soumettre ces courriers au Collège et ils peuvent être cosignés par le Secrétaire. Je le répète, il s'agit vraiment d'un document d'information. Il ne s'agit pas de dire : « Regardez tout ce que j'ai fait de bien. » Ça, c'est la presse traditionnelle qui le relaie. On n'a rien caché à personne, vous avez vu ce courrier.

Mme Buggenhout.- Je ne dis pas que c'est caché. Simplement, on voulait savoir où sont les limites. Est-ce que l'année prochaine, vous allez remettre les informations et inviter, par exemple, tous les seniors à la choucroute de l'Églantine ?

M. le Bourgmestre.- Non. Pour que les gens le sachent, l'Églantine est l'association des pensionnés socialistes.

(Remarques)

Vous le savez, je ne ferai jamais cela. Les courriers ont leur utilité et il faut bien qu'on les signe. Je ne vais pas me cacher, les gens savent que je suis le Bourgmestre. Je pense qu'il vaut mieux, en effet, qu'on l'acte au Collège - vous avez accès à ses décisions - et que je le cosigne avec le Secrétaire communal.

Mais je le répète, je n'ai pas le fichier. Le fichier n'est pas en ma possession ni en celle de mon cabinet. C'est l'état civil qui procède à l'envoi.

Question de M. WAUTERS concernant l'état d'avancement des travaux de marquage des emplacements de parking sur le parvis Notre-Dame à Laeken

M. Wauters.- En juin dernier, puis encore en octobre, je vous interrogeais concernant la problématique du stationnement sur le parvis de Notre-Dame. C'est une problématique qui dure depuis plusieurs années. Ce stationnement est particulièrement peu lisible et, dès lors, chaotique pour de nombreux riverains et usagers du parvis qui en ont fait et qui en font encore les frais aujourd'hui. Lors de ma dernière interpellation, vous m'avez répondu que c'était bien prévu, mais que d'autres chantiers avaient été considérés comme prioritaires. Entre-temps, les amendes continuent de tomber, touchant aveuglément les visiteurs de l'église, les touristes, les clients de l'horeca du quartier ainsi que les riverains et les personnes qui se rendent au cimetière de Laeken.

Monsieur l'Échevin, aujourd'hui, très simplement, je vous demande : « Où en est-on ? » Je ne lâche pas le morceau. Est-ce que, désormais, un planning concret des travaux a été fixé pour ce premier semestre 2023 ou, à défaut, pour le second semestre ? Quel est-il ? Pouvez-vous m'en détailler les étapes techniques ?

Pouvez-vous également préciser si la disposition du traçage des emplacements de parking, PMR compris, a finalement été tranchée ? Dans la négative, pour quelles raisons ? Vous m'aviez expliqué qu'on hésitait entre différents types de stationnement. Je voudrais savoir où on en est.

Un appel d'offres (si vous ne recourez pas aux services de la Ville, mais à des prestataires externes) a-t-il été lancé pour le marquage et l'aménagement du

parvis de Notre-Dame de Laeken ?

M. Dhondt, échevin.- La Ville a, en effet, été contactée au sujet d'une situation peu claire pour le stationnement au parvis de Notre-Dame à Laeken. Au départ, la Ville avait élaboré un plan de marquage sur lequel les places de stationnement étaient indiquées. En 2021, ce plan a été présenté aux riverains lors d'une réunion d'information avec le Babbeleur. Les réactions ont été recueillies. Le département des travaux de voirie a essayé de les intégrer dans un nouveau plan de marquage. Sa mise en œuvre n'a pas encore eu lieu, car l'entrepreneur chargé de ce marquage était occupé par d'autres projets et, donc, indisponible.

Il s'agit chaque fois de projets axés sur la sécurité routière des usagers et l'accessibilité des rues pour les piétons et PMR. Je compte présenter le nouveau plan de marquage, adopté au Collège encore ce mois-ci, pour ensuite planifier le traçage. Je vise sa réalisation pour le printemps, donc dans les mois qui viennent. Donc oui, un entrepreneur a été désigné. Il s'agit maintenant de planifier les différentes interventions pour les prochains mois.

M. Wauters.- Cette fois, vous me donnez une sorte de planning. J'espère ne pas devoir revenir dans trois mois pour vous poser la même question. En tout cas, les riverains et moi-même serons ravis pour Laeken de savoir que la situation est désormais claire, lisible et compréhensible pour chacun.

Question de M. BAUWENS concernant une piscine en plein air à la Ville de Bruxelles

M. Bauwens.- Me revoilà avec une question sur les piscines en plein air. Je vous avais promis, en été, de revenir sur le sujet. Pourquoi ? Les étés à venir seront à nouveau chauds. Merci, aussi, au réchauffement climatique... On sait

que l'avenir de Flow est fragile, vu le manque de financement, les actes de vandalisme, etc. Il a besoin de soutien. On sait qu'Océade est partie pour n'être remplacé par rien, entre autres grâce à vous. Pourquoi cette question ? Pour deux raisons.

D'abord, le PTB a déjà demandé des solutions rapides et temporaires pour permettre la natation. Les gérants de Flow nous disent qu'ils peuvent construire en trois mois un projet similaire. Donc, si on commence maintenant, on pourrait nager pendant l'été. J'ai deux propositions, mais je suis sûr que vous pouvez en trouver d'autres : quai à la Houille, juste derrière la grande roue des Plaisirs d'hiver, et parc Maximilien. Il y a de la place pour mettre une piscine comme celle de Flow. Ce ne doit pas être à côté du canal et cela ne prend pas tellement de place. Une deuxième solution rapide consisterait en un bassin similaire à celui de La Villette, à Paris, constitué de pontons sur le canal. Je sais que dans le passé, les tests de l'eau au-delà d'Anderlecht le permettaient, mais peut-être aussi dans le nord de Bruxelles.

Ensuite, je m'inquiète un peu. Vous avez annoncé, cet été, un plan pour créer une piscine en plein air à Bruxelles. Je m'en réjouis. Ce serait au quai des Péniches. Mais depuis votre communiqué de presse du 22 juillet, je n'ai plus rien entendu. Dans le budget, aucun montant n'est inscrit, il me semble, pour créer une piscine. Où en est-on ? Quand la piscine sera-t-elle prête ? De quel type sera-t-elle ? À quelle étape de la construction ou de la planification en êtes-vous ? Cela devient urgent.

M. Hellings, échevin.- En effet, la succession des récentes vagues de chaleur nous a décidés à créer des îlots de fraîcheur dans notre Ville à court terme et à long terme. Ces îlots de fraîcheur peuvent être des parcs, des espaces ombragés ou une piscine. Pour le long terme, on va commencer par la piscine à ciel

ouvert. Nous avons rencontré de multiples acteurs, dont le Port de Bruxelles et le cabinet d'Alain Maron, le 8 février, pour discuter de l'espace au quai des Péniches où est envisagée la création de la piscine. Le quai n'est pas une voirie communale, mais une voirie régionale gérée par le Port.

Ce projet de piscine, dite Becobad, prévoit une plage géante gérée par les pouvoirs publics et accessible au grand public. Mais il intègre aussi une technologie inédite d'épuration de l'eau du canal. Il faut beaucoup de précautions et d'études avant de se lancer dans un tel projet qui vise à utiliser l'eau du canal et à l'épurer, car elle est dans un état sanitaire déplorable. Nous progressons sur le financement et les divers détails juridiques, à commencer par la concession qu'il faudrait obtenir sur la zone, mais surtout sur le trajet participatif. En effet, ce site sera densément habité et nous devons impliquer les habitants dans ce beau projet, des habitants qui ne sont pas encore sur place. Cela demande du temps et de l'énergie.

Pour le court terme, n'oublions pas que nos trois piscines ouvrent plus tard en semaine et, désormais, aussi le dimanche. Ce sont donc autant d'occasions pour nos habitants d'avoir accès, dès maintenant, à des îlots de fraîcheur, à de l'eau, surtout à Neder-Over-Heembeek, où un immense solarium, très agréable, est disponible l'été.

Nous avons lancé la rénovation des Bains du centre sans jamais fermer la piscine. Il n'y aura donc pas de fermeture de longue durée des Bains du centre quand ils seront en travaux. Nous avons déposé le permis d'urbanisme. Cela aussi, c'est garantir l'accès à des îlots de fraîcheur, sachant que le prix d'entrée est de 3,20 € pour les piscines communales, ce qui est particulièrement démocratique et, donc, accessible.

Toujours à court terme, nous préparons l'offre sportive de cet été dans le cadre de ce qui s'appelait autrefois Hello Summer. J'ai souhaité qu'une partie de ces activités sportives que finance le département des sports soient aquatiques. C'est la raison pour laquelle l'asbl Pool is Cool et BME, asbl de la Ville, travaillent à ce projet en envisageant des possibilités concrètes et rapides (jeux d'eau, pataugeoires, brumisateurs, petits bassins) en attendant la vraie piscine. J'ai rencontré à ce sujet Pool is Cool et le BME le 7 février et le 1^{er} mars. Nous reviendrons vers vous dès que nous en saurons plus et dès que nous aurons avancé dans ce projet. Nous y travaillons d'arrache-pied, puisque nous avons tenu sept réunions, rien que cette année, sur ces divers projets à moyen et long termes, toujours dans l'optique d'offrir à Bruxelles une formule alternative à Blankenberge ou Hofstade pour nos jeunes et nos moins jeunes.

M. Bauwens.- Votre réponse m'inquiète un peu. Vous donnez une conférence de presse le 22 juillet. Vous organisez une réunion le 3 février. Je vous entends parler de précautions, de processus lent. Vous dites même qu'en fait, c'est à cause de l'éventuelle implication des citoyens que le processus sera lent. En tout cas, dans tous vos discours sur la piscine au quai des Péniches, je vous entends dire que ce n'est pas pour demain, en tout cas. Je suis pour le projet de piscine, mais je souhaite que cela se fasse un peu plus rapidement.

Pour les solutions immédiates, je vous entends parler de sports d'été, d'îlots de fraîcheur, d'une petite piscine. Or la seule initiative intéressante, pour l'instant en Région bruxelloise, c'est celle de Flow. Il y a assez d'espace. Le bourgmestre vient de déclarer, il y a quelques minutes, que 500.000 €, ce n'était pas un vrai problème pour la Ville de Bruxelles. J'espère que la petite piscine dont vous parlez sera plus qu'une pataugeoire de jardin.

J'ai introduit cette question il y a quelques mois, mais vous me l'avez refusée. J'ai dû attendre trois mois pour recevoir une telle réponse. Je suis un peu estomaqué par le manque d'ambition de la Ville. Je pense qu'en fait, cet été, il n'y aura pas de piscine en plein air. Vous me parlez de piscines couvertes, mais celles-là, je les connais. Ma question concernait la piscine en plein air et vous me répondez sur les bains des Marolles.

Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant la mise en piétonnier de nouvelles voiries dans les Marolles

M. Coomans de Brachène.- Monsieur l'Échevin, en 1969 avait lieu la première bataille de la Marolle (ou des Marolles). Menacés à l'époque par un projet immobilier destructeur, les Marolliens déclaraient la guerre aux promoteurs et à la bruxellisation pour sauver leur quartier. Aujourd'hui, c'est au tour du Collège de la Ville de Bruxelles de s'attaquer à ce quartier mythique et historique du cœur de la Ville. Bien malavisé celui qui s'attaque aux Marolles. Les habitants aiment leur quartier et le défendent bec et ongles depuis toujours. D'hier à aujourd'hui, il n'y a qu'un pas. Ceux qui ont oublié le passé sont donc condamnés à le revivre.

Aujourd'hui, ce sont ainsi des centaines de riverains, tant habitants que commerçants, qui se fédèrent après l'annonce de la mise en piétonnier de leur rue. D'après de très nombreux témoignages, ils se plaignent de ne jamais avoir été consultés sur les changements prévus pour leur propre rue. Pas la rue d'à côté, pas celle derrière chez eux, leur propre rue. Comment s'est faite cette concertation ? Depuis des années, le Collège de la Ville nous dit et nous répète à l'envi que son leitmotiv, c'est la gouvernance, la transparence et la participation. J'ai pu lire sur la page Facebook de notre échevin de la participation qu'il y avait eu plein de réunions organisées en présence d'un certain nombre de riverains. Je

peux l'entendre, mais j'ai l'impression que par « riverains », on entend militants de certaines causes. En tout cas, des gens qui vivent dans cette rue depuis des années et consultent leur boîte aux lettres régulièrement n'ont jamais été informés. Il y a de quoi se poser la question.

Ce n'est pas une ou deux personnes qui nous le disent, mais des dizaines. Aujourd'hui, ce sont des centaines de personnes qui se regroupent au sein de comités autour de ce dossier. Il ne me revient pas de dire si le projet est bon ou n'est pas bon. Ce n'est d'ailleurs pas la question. La question est celle de la participation ou, en l'occurrence, de l'absence de participation.

Comment l'information et la participation ont-elles été organisées auprès des riverains et commerçants du quartier ?

Combien de personnes ont été consultées avant la décision du Collège ?

Pourquoi ces nouvelles modifications en matière de mobilité alors que nombre de personnes ont encore du mal à gérer les changements intervenus au mois d'août dernier ?

Pouvez-vous préciser l'agenda de mise en œuvre de la piétonnisation ainsi que les voies de recours pour les riverains et commerçants ?

M. Pinxteren, échevin.- Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme du contrat de quartier durable. Il a été développé par le service des espaces publics et est porté aussi par Ans Persoons. On s'est concertés, Ans Persoons, Bart Dhondt et moi-même, pour vous apporter une réponse la plus complète possible dans le délai imparti.

Le projet de réaménagement des cinq rues qui est soumis à enquête publique s'inscrit dans la mise en œuvre du programme du contrat de quartier durable élaboré en 2018 par la majorité précédente. Vous vous en souviendrez donc

peut-être. Le projet de réaménagement est le fruit d'un long processus de dialogue participatif qui a été lancé dès 2020. Ce dialogue participatif s'est décliné en plusieurs moments de rencontre avec des habitants, des acteurs du quartier, des associations, la commission de quartier. Il a pris la forme de promenades exploratoires, d'ateliers de travail, de réunions publiques, mais aussi de porte-à-porte menés dans les rues concernées.

C'est un processus de coconstruction. On est vraiment allés chercher les gens là où ils étaient, contrairement à ce qui peut parfois se faire dans d'autres processus. On est allés sur le terrain. On a vraiment recueilli l'avis des personnes. Je tiens d'ailleurs à remercier les plus de 150 personnes qui ont donné de leur temps, le week-end et en soirée, lors d'un échange direct dans la rue ou sur le pas de leur porte. Elles ont fait et elles font en sorte que ce projet soit ancré dans le vécu et les besoins du quartier.

Plus précisément, il s'agit de cinq projets spécifiques de réaménagement qui ont comme caractéristique commune d'améliorer l'accessibilité piétonne, PMR et cycliste, de sécuriser et de verduriser l'espace public, d'y intégrer le jeu et la détente dans les rues, et d'intégrer la gestion des eaux dans les aménagements tout en préservant le caractère patrimonial de ces artères. Il ne s'agit donc pas de piétonniser sauvagement cinq rues marolliennes, comme votre interpellation le laisse sous-entendre. Il s'agit d'intervenir de façon ponctuelle sur certaines rues : rue du Miroir, entre la rue Blaes et la rue Haute (piétonnisation), la rue du Faucon (piétonnisation), la rue des Capucins, entre Blaes et Capucins (zone de rencontre), rue Saint-Ghislain, entre Blaes et Haute (zone de rencontre), rue de l'Abricotier (maintien de la zone de rencontre, mais inversion de sens).

Le choix de ces rues s'explique par les constats qui ont été faits quant à leur utilisation par des usagers actifs et l'insécurité provoquée par un trafic

automobile parfois trop intense et, surtout, trop rapide. Ce quartier accueille un grand nombre d'équipements : neuf écoles, neuf crèches, des salles de sport, des supérettes sociales, des centres de formation du CPAS, des maisons de repos, et j'en passe. Donc, le changement de statut de certaines de ces rues est tout à fait compatible avec le plan Good Move Pentagone.

Comme je le disais, il s'agit principalement de mettre ces rues de plain-pied afin qu'elles répondent aux normes d'accessibilité PMR et aux attentes des riverains en matière de confort et de sécurité. Pour élaborer ce projet, nous avons, en permanence, veillé à nous adresser au plus grand nombre en multipliant les moments et les modalités de dialogue. Malgré ces efforts, nous sommes conscients de n'avoir pas pu toucher la totalité des habitants. C'est pourquoi l'enquête publique en cours est essentielle. Je pense que, comme ancien échevin de l'urbanisme, vous en connaissez l'utilité. Elle doit, justement, permettre à chacune et à chacun de faire part de ses remarques. Le permis d'urbanisme qui sera délivré devra en tenir compte. C'est mon souhait, comme celui du Collège de la Ville de Bruxelles.

C'est dans cette logique que nous avons déjà rencontré, vendredi dernier avec ma collègue Ans Persoons et mon collègue Bart Dhondt, une délégation des personnes qui réagissent fortement à cette enquête publique. On leur a réexpliqué l'importance de réagir dans le cadre formel de l'enquête publique et dans le cadre réglementaire. Il est aussi apparu lors de cet échange, au-delà du réaménagement proprement dit des rues, que c'étaient bien d'autres sujets qui préoccupaient les habitants. Des sujets et des préoccupations qui ont toute leur valeur, mais qui ne s'inscrivent pas *stricto sensu* dans la demande urbanistique dont question.

M. Coomans de Brachène.- Je vous parlais de bataille des Marolles. Je crains que vous n'ayez allumé la mèche. Vous parlez de réunions participatives en 2020, mais le contexte sanitaire n'était certainement pas propice à une discussion qui tienne compte de la réalité. En 2020, le monde s'est un peu arrêté. Je pense que les préoccupations étaient autres. Vous nous parlez de 150 personnes, mais moi je vous parle de plus de 400 personnes qui, aujourd'hui, se fédèrent. Plus de 400 personnes ! Je ne les ai pas rencontrées. On m'a dit qu'il s'agissait de groupes d'habitants du quartier qui se mobilisent contre votre projet. Vous êtes le représentant d'une certaine majorité. J'entends aussi que vous n'avez pas voulu en rencontrer certains parce que vous vous sentiez en danger. Cela pose question.

Je ne vous parle pas d'un piétonnier sauvagement installé, comme vous le prétendez. Je vous parle simplement de problèmes ou de failles dans l'information et la participation. Vous êtes, jusqu'à nouvel ordre, l'échevin de la participation. Or, en l'espèce, il faut croire qu'elle a été plus ou moins défailante, puisque plusieurs centaines de personnes s'en plaignent. Je reviendrai sur le sujet et je suis persuadé que les habitants le feront également. Cela m'ennuie, parce que vous nous faites toujours jouer un mauvais rôle. Je ne suis ni « probagnole » ni « antibagnole ».

M. Pinxteren, échevin.- Monsieur Coomans de Brachène, je pense que ça ne vous ennue pas du tout de répandre des mensonges.

M. Coomans de Brachène.- Je vous signale un problème clair de participation. Vous avez à nouveau manqué une occasion. Je le regrette.

Vraag van mevr. AMPE betreffende de twee maanden parkeerverbod in de Dambordstraat zonder tekst en uitleg

Mevrouw Ampe.- Ik werd door een bewoner van de Dambordstraat aangesproken over borden die daar stonden, borden 'verboden te parkeren'. Die stonden daar twee maanden. En de bewoners vroegen zich af waarom die borden daar stonden, want er gebeurde helemaal niets, er was helemaal geen werf. Nochtans stond er op die borden dat het om een werf ging. Uiteindelijk kregen de bewoners de hele tijd bekeuringen om daar te parkeren, zelfs al was er geen enkele reden voor het parkeerverbod. En ondertussen is er nog altijd niets gebeurd, dus ik vraag me af wat er nu aan de hand is in de Dambordstraat en hoe het komt dat de bewoners ook geen enkele communicatie kregen.

De heer Dhondt, schepen.- Bedankt, mevrouw het raadslid, voor uw vraag. Het parkeerverbod waar u naar verwijst is er gekomen naar aanvraag van de winkel Inno om een tijdelijke inname van de openbare weg te reserveren. Dit in het kader van een herinrichting van hun winkel. Waarschijnlijk was u al op de hoogte, de Inno is dus bezig met grote werken in de Nieuwstraat, wat zeer positief is uiteindelijk. Deze reservatie van de openbare ruimte zou nodig zijn om de werfvoertuigen van de verschillende technische ploegen in de onmiddellijke omgeving van de winkel te kunnen parkeren. De grootte van de voertuigen liet het niet toe om te parkeren in de ondergrondse parking. Het dossier werd besproken op de Gewestelijke Commissie voor de Coördinatie van Werven. Er werd een positief advies gegeven met als voorwaarde dat de inname van het openbaar domein verkleind werd en dat de bewoners van de straat op de hoogte gebracht zouden worden. Na interpellatie van buurtbewoners bij de Stad bleek dat de voorwaarden niet gerespecteerd worden. Dan heeft de Stad de werfverantwoordelijke in gebreke gesteld. Na overleg met de Stad heeft de verantwoordelijke aannemer de werforganisatie herzien om de overlast voor de

buurtbewoners te verminderen. Ondertussen zijn de parkeerverbodsborden weggehaald. Dat is in ieder geval de informatie die ik gekregen heb. Dus het gaat hier over een aantal voorwaarden die de werfverantwoordelijke niet zou gerespecteerd hebben en één daarvan is net het informeren van de bewoners. Dat heeft ons een basis gegeven om de aannemer in gebreke te stellen, wat de Stad dan dus ook gedaan heeft.

Mevrouw Ampe.- Dank u, meneer Dhondt. Ik ken dat antwoord natuurlijk wel, want op het moment dat ik door de bewoner ben aangesproken, heb ik meteen een e-mail gestuurd naar de Diensten van de Stad Brussel en gevraagd om de Inno daarover aan te spreken. Ik vind het alleen problematisch dat u helemaal niet bereikbaar bent voor de bewoners, blijkbaar. U komt niet tussen als er mensen in de problemen zitten met dat soort dingen. En dat vind ik toch heel problematisch. We hebben dat daarnet ook al gehoord.

De heer Dhondt, schepen.- Allez, mevrouw Ampe, u moet niet n'importe quoi zeggen. Dus we zijn op de hoogte gebracht voor de Krokusvakantie. De Dienst heeft onmiddellijk actie ondernomen en vastgesteld dat de aannemer de voorwaarden niet respecteerde en de Stad heeft de aannemer in gebreke gesteld.

Mevrouw Ampe.- Het klopt inderdaad dat de bewoners u hebben proberen te bereiken voor de Krokusvakantie en daar niet in geslaagd zijn.

Vraag van mevr. DEBAETS betreffende de organisatie van de conferenties

"De eminente gasten van het Stadhuis"

Mevrouw Debaets.- Een vraag voor de Burgemeester. Tijdens deze legislatuur heeft u al heel wat eminente gasten van het Stadhuis uitgenodigd. Dat zijn lezingenavonden met altijd toch wel mensen van heel hoog niveau, mensen die

bekend zijn, maar ook wel experts in hun vakgebied. En dat is op zich een zinvol initiatief omdat dat mensen zijn die je als burger anders niet zo maar zou ontmoeten, waar je als burger niet zomaar toegang toe hebt. En anderzijds biedt het ook mensen de kans om in de mooie zalen van het Stadhuis te gast te zijn. Dus tot zover is dat natuurlijk zeer goed.

Ik had u een paar maanden geleden, denk ik, ingefluisterd, en ook aan Mevrouw Persoons, dat ik het wel jammer vond dat er niet ook af en toe een Nederlandstalige gast werd uitgenodigd. En u heeft blijkbaar die boodschap ter harte genomen, want de twee laatste sprekers waren Nederlandstalige gasten. En niet van de minste: Rudi Vranckx en Bas Smets. Dus dat is zeer goed.

Alleen maak ik mij toch altijd wel wat zorgen over het taalgebruik. Ik denk dat als hoofdstad van het land Brussel een voorbeeldfunctie te vervullen heeft. En ik krijg dan meldingen van mensen die mij daarover aanspreken of gemaild hebben... Het is vaak dubbel: enerzijds zijn er voorbeelden te vinden van uitnodigingen voor deze avonden waar alleen maar Frans of Engels in voorkomt. U mag dat nagaan: de uitnodiging voor Anton Corbijn een paar maanden geleden was in het Frans en het Engels terwijl die man, Anton Corbijn, een Nederlander is. Er stond geen Nederlands in, dat was wel jammer. Maar goed, u heeft nu terug twee mensen uitgenodigd. Zoals ik zei, Vranckx en Bas Smets, dat waren twee zeer geslaagde avonden, volle zaal. Maar wat is mij nu gemeld? De uitnodiging was wel correct in de twee talen, maar de ontvangstmelding was dan alleen in het Frans. Terwijl degene die zich inschreef wel degelijk Nederlandstalig is en ook een Nederlandstalige mail had verstuurd. Wat ik ook wel heel erg vreemd vond, als ik dan toch nog een puntje van kritiek mag uiten in voor de rest zeer geslaagde activiteiten... Begrijp mij niet verkeerd, Bas Smets is wereldniveau, absolute top in zijn domein. Overal ter wereld wordt die man gevraagd. Maar dan is het toch wel heel vreemd dat u dan de Nederlandstaligen uitnodigt en u, mevrouw de schepen, in uw welkomstwoord erin slaagt om geen woord Nederlands te spreken. En ook de gastspreker van de

avond, Bas Smets, ook geen Nederlands! Doe dat toch op zijn minst in de twee talen, denk ik dan. Hoe komt dat? En ik kom aan mijn vraag en ik ga afronden, want ik moet de tijd in de gaten houden. Hoeveel Franstalige, Engelstalige, Nederlandstalige sprekers wil u eigenlijk over heel de legislatuur uitnodigen? Hoe zit die verhouding? Waarom worden er soms simultaanvertalingen aangeboden? Naar het Frans is dat d'office, naar het Nederlands soms wel, soms niet. Dat is ook iets dat ik niet helemaal goed begrijp. Hoe zit dat met die ontvangstmeldingen? Misschien goed om eens na te kijken, dat wie zich als Nederlandstalige inschrijft, ook een Nederlandstalige ontvangstmelding krijgt en vice versa. Dat lijkt mij logisch. En tot slot: hoeveel mensen hebt u daar al mee bereikt en, u mag dat ook later opsturen, wat is eigenlijk de kostprijs van deze totale conferentiecycclus? Ik dank u.

De Burgemeester.- Ja, mevrouw Debaets, op 29 januari 2019 werd de eerste spreker op het Stadhuis ontvangen. We bereiden momenteel de 25e lezing voor. Tot dusver hebben wij zes Nederlandse sprekers uitgenodigd, waarvan er twee ervoor kozen hun conferentie in het Engels te houden, drie in het Frans en één in het Nederlands, Rudi Vranckx. De overige 19 sprekers waren Franstaligen. Met betrekking tot de uitnodigingen voor de conferentie van de heer Anton Corbijn gaf de spreker voorkeur aan het Engels, de taal van zijn boek. Het is een collaboratie, het is een samenwerking met Taschen. Dat is de keus van Anton Corbijn. Maar het is waar: Anton Corbijn is een Nederlander.

Onze volgende spreker is de heer François Hollande, 23 maart, en de moderatrice is mevrouw Hakima Darhmouch. Dokter Peter Piot, ook een Nederlandstalige, komt op 19 april. Dokter Piot is een internationaal gerenommeerde Belgische microbioloog. Hij is één van de beroemdste virologen en een inwoner van het Gewest. De moderator is professor Michel Carael.

En voor de registratieaanvragen die werden ontvangen, werden de

bevestigingsantwoorden in de taal van de aanvrager geschreven, met uitzondering van enkele bugs en of materiële fouten. We doen ons best. Gezien het grote aantal verwerkte aanvragen is het echter mogelijk dat er fouten zijn opgetreden, zoals bijvoorbeeld bij de conferentie van Bas Smets. Ik wil ook vermelden dat voor Bas Smets de keuze voor moderator gevallen is op Béatrice Delvaux, die perfect tweetalig is. Het is waar dat de hele conferentie in het Frans was, maar dat is altijd de keuze van de conferencier. De gevraagde identificatie-elementen voldoen aan de vereisten van RGPT: achternaam, voornaam en e-mailadres waren voldoende om zich te registreren zodat het moeilijk was met zekerheid te weten tot welke taalrol de geregistreerden behoorden.

We hebben simultane vertaling voor de eerste en enige keer gebruikt op 25 januari 2023, met de conferentie van Rudi Vranckx. Dat bleek een succes, maar het is waar, dat kost 4.000 euro per conferentie. Het is een heel, heel duur systeem. We zijn op zoek naar duurzame en toegankelijke oplossingen om deze vertaling, Nederlands naar Frans of wat anders, of omgekeerd, systematisch te kunnen implementeren. Gezien de kosten worden er momenteel verschillende pistes verkend.

Tot slot, om uw laatste vragen te beantwoorden: we werken aan de invoering van een online boekingsstelsel met automatisch antwoord in het Nederlands, Frans, Engels, afhankelijk van de taal van de aanvrager. Dit is een stelsel dat moet worden opgezet en ingevoerd en wat tijd zal vergen, maar de regel blijft dat we alle aanvragen tot die tijd verder helpen in hun moedertaal. Ik dank u.

Mevrouw Debaets.- Ja, dank je wel. Het zijn ook mooie namen die u nog in petto heeft. Het zijn niet van de minste, dus dat is goed, dat zal veel mensen aantrekken. Een mogelijke oplossing voor de ontvangstmelding, als u twijfelt of iemand nu Nederlandstalig is of niet, of om bugs te vermijden, is natuurlijk, zoals mijn collega suggereert, dat u gewoon een tweetalige ontvangstmelding

stuurt. Daar zal niemand zich aan storen, ik denk dat dat al een stap in de goede richting is. Ik kan ook perfect begrijpen dat iemand die Nederlands is, Nederlands Hollands, liever Engels spreekt omdat die het Frans niet beheerst. Het is wel een beetje vreemd, ik hoop dat u dat begrijpt, zeker ook voor mensen in de zaal die naar een lezing komen van Bas Smets en die hem kennen als een Nederlandstalige, om dan zowel van de schepen die het welkomstwoord doet als van de spreker zelf geen woord Nederlands te horen! Op zijn minst zou je kunnen zeggen: bon, we gaan 20% Nederlands doen en de rest in het Frans omdat het een overwegend Franstalig publiek is en zo verder. Ik vond dat een heel raar signaal en ik heb dat niet goed begrepen. En misschien ook nog, als slotvraag: het is 4.000 euro om te tolken?

De Burgemeester.- Ja. Voor het systeem.

Mevrouw Debaets.- Simultaan. Ja, ja. Dat is natuurlijk even duur of er nu naar het Frans of naar het Nederlands getolkt wordt. In die zin is het ook een beetje ongelukkig dat u tolkt naar het Frans, maar niet altijd...

De Burgemeester.- Ja, maar het is waar. U heeft gelijk. Het is een moeilijk probleem voor deze conferentie omdat 4.000 euro bijna de kost is van een conferentie! En het verdubbelen van de kost alleen voor de vertaling... Het is ook een budgetaire keuze, het is niet gemakkelijk te beslissen. Maar goed, we werken aan een oplossing voor de toekomst.

Mevrouw Debaets.- Want ik denk dat het publiek vrij gemengd is. Ik ben twee keer geweest. Ik heb Nederlands gehoord, jonge studenten, maar ook Franstaligen. Het was heel gemengd, dus ik denk dat dat positief is. En u zegt dat het 4.000 euro is en nog eens 4.000 voor de rest van de kosten. Dus wat is eigenlijk het totale budget dat u voorziet?

De Burgemeester.- Ik heb niet het correcte budget in mijn hoofd, maar ik heb al eens een vraag gekregen van Mevrouw Buggenhout, denk ik, over het totale budgetbedrag, maar iwe kunnen het totaal van dit budget opsturen.

Mevrouw Debaets.- Want ik kan me inbeelden dat François Hollande niet gratis komt.

De Burgemeester.- Het is altijd gratis!

Mevrouw Debaets.- De sprekers worden niet betaald?

De Burgemeester.- Nooit! Alleen de moderator. De moderator moet voorbereiden, het is dus normaal voor mij dat we de moderator betalen. Maar het is de regel van dit College: we betalen nooit de sprekers...

Ja, het hotel en de trein, ja. Diner. On donne à manger aussi. Geen geld. Als we beginnen met de prijzen voor een conferentie... Ik weet nog het debat hier in de Gemeenteraad, dat was een ramp! De beslissing is altijd voor de spreker: je betaalt nooit. Maar voor de moderator, ja. Het is normaal. Er is een voorbereiding voor die conferentie. We betalen hotel, trein, vliegtuig...

Mevrouw Debaets.- Nee, maar, dat wist ik niet, dat ze gratis kwamen. En hoe heeft u François Hollande dan kunnen verleiden om naar Brussel te komen?

De Burgemeester.- Ik heb veel contacten.

L'Internationale socialiste est presque aussi puissante que l'Internationale chrétienne.

Question de M. WEYTSMAN concernant les extensions du périmètre de sécurité lors des sommets européens et ses conséquences sur les commerçants

M. Weytsman.- J'ai déjà informellement attiré l'attention des services concernés sur cette question. Je me permets de revenir sur ce point faisant suite au courrier envoyé par le gérant d'un établissement horeca qui m'avait déjà alerté il y a deux ans. On était heureux de recevoir des sommets européens. Je crois que Guy Verhofstadt en avait négocié à l'époque six ou sept par an. On se retrouve avec des dizaines de sommets européens et c'est une très, très bonne chose. Je défends leur tenue à Bruxelles, même si cela demande beaucoup d'organisation de la part de la Ville de Bruxelles. Mais deux phénomènes sont apparus.

D'abord, le périmètre des sommets s'est progressivement étendu. Il faut comprendre que cela représente, pour une dizaine de commerces, plus de 25 jours d'inactivité, car ils se trouvent dans le périmètre visé et leurs clients ne peuvent plus y accéder. Est-ce que ce périmètre peut être réexaminé ? Pour quelles raisons a-t-il été étendu année après année ?

Ensuite, existe-t-il un mécanisme d'indemnité possible pour ces commerçants ?

M. le Bourgmestre.- Le périmètre de sécurité est en place depuis de nombreuses années. Son étendue repose sur une cartographie du rapport entre sécurité et espace de vie optimisé, réalisée en concertation avec les services de police fédéraux et locaux chargés de sa mise en œuvre et le Centre de crise national. Au stade actuel, même avec un nouveau bâtiment Juste Lipse, il m'est très difficile de revoir le périmètre en raison non seulement de la configuration des lieux, mais également de l'exigence de haute sécurité liée à l'Europe et aux

VIP catégorisés en niveau trois par l'OCAM. Les services de police et de sécurité font le maximum pour donner accès au plus grand nombre de personnes, tantôt à travers les accréditations octroyées aux habitants et travailleurs du périmètre, tantôt par un accompagnement policier du public jusqu'à l'établissement souhaité. Cet accompagnement policier nommé *Hospitality* travaille avec l'assistance des contrôles de sécurité afin de garantir au maximum le maintien d'une vie « normale » pour les habitants et travailleurs.

Toutefois, vous avez raison, Monsieur Weytsman. On va organiser une réunion encore ce mois-ci avec la police, les commerçants et mon collègue d'Etterbeek pour voir comment ce dispositif peut être amélioré, notamment grâce aux suggestions que vous venez de faire. Le nombre officiel de sommets européens est fixé à quatre par an (mars, juin, octobre et décembre), soit huit jours au minimum par an. En 2020, l'Europe a organisé six sommets, en 2021, cinq et en 2022, six. On est bien conscients que ces sommets sont perturbants.

M. Weytsman.- Les commerçants me parlent de 20 à 25 jours par an. Y a-t-il des réunions, hors sommets européens, qui nécessitent la fermeture de ce périmètre ?

M. le Bourgmestre.- Il y a aussi des sommets Europe-Asie ou Europe-Afrique, par exemple. On fera évidemment le décompte de tous ces événements qui exigent la fermeture d'une partie du quartier.

**Question de M. WAUTERS concernant les vols à répétition dans les
commerces du quartier des Marolles**

M. Wauters.- Le quartier des Marolles et celui du Sablon traversent une période économique catastrophique, sans précédent, depuis la crise du Covid et celles qui ont suivi et perdurent encore. Je reviendrai d'ailleurs vers votre Collège pour analyser les différentes causes des problèmes économiques et de dynamisme dans ces quartiers. Je soumettrai des propositions concrètes, comme j'ai l'habitude de le faire depuis que je suis conseiller communal, pour envisager le redémarrage de ces quartiers qui, rappelons-le, sont des joyaux du patrimoine de la Ville de Bruxelles.

Depuis un certain temps, avec une intensification ces dernières semaines, une série de magasins sont victimes de vols ou de tentatives de vol avec effraction. Je n'ai pas entendu de tels chiffres depuis cinq ans. En moins de deux mois, l'évolution de la situation est assez impressionnante. Voici une liste non exhaustive d'événements survenus récemment et dont j'ai eu connaissance : fin décembre, vitres cassées, portes et volets intérieurs forcés au Wine Bar de la rue Haute ; le 23 janvier en pleine après-midi, à 16h15, des personnes en cagoule ou écharpe sur le visage ont ouvert une camionnette et volé les outils des ouvriers qui travaillaient sur un chantier à l'arrière de la boutique Le Comptoir, toujours rue Blaes ; le magasin Mes Découvertes, du célèbre antiquaire Julien Cohen, rue Blaes également, a été victime d'un vol avec bris de vitrine la nuit du 17 au 18 février, à 4h du matin ; chez D+ Design, rue Blaes, un vol a été commis la nuit du 25 au 26 février - dans les deux cas, la police a été prévenue et est venue sur place pour faire les constats - ; toujours le 25 février, tentative de vol en pleine journée au Reservoir Bar de la rue Haute ; un agent immobilier de la rue Saint-Ghislain a également essuyé une tentative de vol la nuit du 28 février au 1^{er} mars ; le 2 mars, nouvelle tentative d'effraction à la Welcome Gallery, volet

extérieur forcé ; ce samedi matin, deux individus ont été surpris par les voisins qui ouvraient leur magasin, occupés à disséquer la machine à sous du lavoir de la rue Blaes. Ils ont été mis en fuite. Quand je suis arrivé (je travaillais ce jour-là dans le quartier), j'ai vu la police qui était présente pour la déposition.

À ce propos, des commerçants victimes m'ont indiqué que quand cela leur est arrivé, la police leur a dit qu'au coin de la rue Saint-Ghislain et de la rue Blaes, il y avait une caméra de la Ville. Ils devaient juste se renseigner pour savoir de quel côté elle filme. « Oui, il y a une caméra dans le quartier, mais ils ne veulent pas l'utiliser pour analyser les images et prétendent qu'ils vont le faire, mais ne le font jamais », voilà textuellement ce que j'ai lu sur le groupe dans lequel on m'a informé de ces événements. Il est aussi interpellant de constater que les tentatives de vol ont lieu même en plein jour, puisqu'un commerçant du quartier a été attaqué un samedi à 10h du matin. Le voleur en voulait à la chaîne en or qu'il portait autour du cou.

Monsieur le Bourgmestre, il ne se passe quasiment plus un jour sans que je sois informé de nouveaux faits. Dans le contexte commercial déjà très difficile que vit le quartier, une telle situation est tout simplement intenable. Sans compter que toutes ces portes et/ou vitrines cassées, puis raccommodées avec des planches sont également de nature à inquiéter le chaland quant à l'ambiance dans le quartier. Lorsqu'il s'y aventure et voit cela, je ne sais pas s'il a fort envie d'y revenir.

Pouvez-vous confirmer la récente explosion de délits au regard des dépôts de plainte reçus par la police ? Dans l'affirmative, quelles stratégies la police et la Ville, via Bravvo notamment, mettent-elles en place pour prévenir le plus possible de tels actes ? Pouvez-vous confirmer que la ou les caméras de surveillance sont bel et bien fonctionnelles et utilisées ? Des images

exploitables pour identifier les auteurs des faits seraient extrêmement utiles. Avez-vous décidé d'augmenter les patrouilles, notamment de nuit ?

Ce qui est clair, c'est qu'il faudra de toute urgence trouver des solutions pour empêcher une complète descente aux enfers des Marolles. Vous savez, Monsieur le Bourgmestre, que je ne suis pas de nature pessimiste, alarmiste ou sécuritaire, mais là, il y a urgence à apporter des réponses directes et fermes.

M. le Bourgmestre. - Au cours des quinze derniers mois, il y a eu en moyenne cinq vols par mois dans les commerces des Marolles, ce qui est beaucoup. La brigade anti-agression de la Recherche locale patrouille de manière proactive dans le secteur afin de dissuader les auteurs potentiels et/ou les arrêter en flagrant délit.

Le site précité est aussi couvert par six caméras, qui sont donc en activité. Les faits enregistrés font l'objet d'une enquête judiciaire (exploitation d'éléments d'élucidation, laboratoires, traces, enquêtes de caméras de quartier), soit par le proximi Vieux-Marché (commissariat de l'Hectolitre), soit par la section vol de notre Recherche locale.

De décembre 2022 à ce jour, la Recherche locale a procédé à deux interpellations pour recel (audition et privation de liberté, et auteurs relâchés par le parquet), une arrestation en flagrant délit de vol dans une galerie d'art (un auteur entendu et relâché par le parquet, même s'il est poursuivi), une interpellation dans le cadre d'une home invasion (auteur placé sous mandat d'arrêt), une arrestation en flagrant délit de vol dans une voiture (citation à comparaître délivrée par la police), un flagrant délit de vol de voiture (deux auteurs mis à la disposition du parquet). Nous maintenons évidemment la présence de la police judiciaire au commissariat de proximité de manière à

intercepter les auteurs en flagrant délit, à sécuriser le secteur et à rassurer les commerçants.

Donc, on ne va pas nier qu'il y a eu des problèmes. Vous savez qu'on a aussi concentré le gros de nos actions sur le quartier Querelle, où l'on a procédé à un grand nombre d'interpellations en rapport avec le trafic de drogues. On a obtenu de très bons résultats, notamment après une belle collaboration avec le parquet, mais il faut continuer de tout faire pour lutter contre ces cambriolages, même pour des vols de petites sommes, car ils sont très traumatisants pour les personnes et les commerces qui en sont victimes. Votre interprétation est tout à fait correcte. On est extrêmement vigilants et on a renforcé les patrouilles de police.

M. Wauters.- Il est intéressant de vous entendre communiquer une série d'éléments sur les arrestations, les interpellations, etc., parce que cette information ne circule pas. Et quand ces éléments-là ne circulent pas, cela gronde dans le quartier. Vous n'allez pas pouvoir tout arrêter en un jour, mais au moins, que les gens sachent que ce problème est pris à bras-le-corps. Je ne m'étais pas rendu compte qu'au cours des quinze derniers mois, le nombre de vols avait été si élevé.

Comme vous le dites, il s'agit parfois de petites sommes, ce qui est interpellant. J'ai parlé d'un célèbre antiquaire. Les personnes qui travaillent avec lui me disaient : « C'est dingue ! Celui qui a fait ça a pris le risque de se blesser, une série de risques pour rien, enfin pour trois fois rien. »

**Questions jointes de M. WEYTSMAN et Mme AMPE concernant la
fermeture de la Galerie du Centre**

Mevrouw Ampe.- Wij moesten in de krant lezen dat de Galerie du Centre plots werd gesloten. Er was grote verbazing bij de handelaars in de Galerie du Centre over de reden waarom het werd gesloten, en dan bleek dat nog ook enkele dagen te duren. Gedurende dat aantal dagen is er nauwelijks communicatie geweest met de handelaars, maar ook niet met de klanten. Sommige mensen moesten bij de dokter zijn en konden niet binnen, kregen geen informatie. Er was blijkbaar een probleem met de hygiëne of het is eigenlijk lang onduidelijk geweest wat het probleem is. En wat ik mij afvraag is: is het normaal dat mensen niet op de hoogte worden gebracht wanneer zoiets problematisch gebeurt? Waarom is er geen standaardcommunicatie, zowel voor de patienten bijvoorbeeld van de dokters die daar zitten, als voor de klanten van de handelszaken die daar zijn? Wat is de normale procedure en waarom werd die niet toegepast?

M. Weytsman.- On connaît cette situation depuis longtemps. On est informés, il y a eu des rapports. Je ne suis pas dans la critique parce que je ne sais pas exactement ce qui vous permettrait d'agir. C'est une vraie injustice. Le cinéma Aventure n'aurait pas dû être obligé de fermer aussi longtemps. Je suis déjà intervenu pour soutenir les cinémas indépendants. Le cinéma Aventure est un lieu important de la culture bruxelloise. Je trouve cela inadmissible, d'autant plus qu'il tire la sonnette d'alarme depuis longtemps. Il y a déjà eu des signalements. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réaction ?

Individuellement, les législations semblent respectées. J'ai visité, il y a trois ans, certaines de ces ongleries. Je ne suis pas un spécialiste, mais j'y suis allé dans le cadre de mon travail de terrain. On m'avait montré le système de ventilation. Le

problème est-il simplement lié à l'accumulation de ces lieux ? Est-ce que Bruxelles Environnement a fait son travail ? Est-ce que vous avez fait le vôtre ? Quelles sont les actions possibles ?

En cas de fermeture, existe-t-il des mécanismes d'indemnisation ? Le cinéma Aventure a déjà vécu la crise du Covid et maintenant, on lui demande de fermer. En plus, on lui fait une très mauvaise publicité. Que fait-on aussi pour renforcer l'attractivité de cette galerie, pour aider les locataires ?

Madame Persoons, vous avez dit dans la presse qu'une analyse approfondie du bâtiment était nécessaire. Est-ce que cela a été fait ? Quel est le calendrier ? Quel est le champ de l'étude et de l'action ?

Monsieur Maingain, y a-t-il des politiques qui permettraient de renforcer un peu l'attractivité de cette galerie et de rendre ses deux entrées plus accueillantes ? Elles sont dans un état vraiment pitoyable. Je voudrais aussi que l'urbanisme aille y faire un petit tour pour s'assurer que tout est bien en conformité.

Mme Persoons, échevine.- La situation de cette galerie est très complexe. Je vais essayer de vous l'expliquer au mieux. Le mardi 21 février, une douzaine de spectateurs du cinéma Aventure, dans la galerie du Centre, ont soudainement souffert d'une irritation des yeux et des voies respiratoires. Une personne a même été emmenée à l'hôpital. Les pompiers sont arrivés et ont fait évacuer le cinéma. Vu la gravité des faits et l'incertitude quant à leurs causes, le bourgmestre a décidé de fermer par arrêté la galerie du Centre. Le lendemain, nos services se sont rendus sur place pour essayer de savoir ce qu'il se passait. On n'a pas pu entrer dans la majorité des lieux. Tout était fermé. On n'avait pas encore pris les contacts nécessaires. Il était donc impossible, après cette première visite, de bien analyser la situation. Dans les jours qui ont suivi, tous ces contacts ont été pris. On a annoncé aux propriétaires que tous les

commerces, lieux techniques et caves devaient être ouverts et que sans accès à tous ces lieux, on n'allait pas pouvoir prendre de décision.

Le mardi 28 février, la cellule de contrôle et de sécurité publique de la Ville, assistée de Bruxelles Environnement, le Siamu, le service planification d'urgence, la police fédérale et locale et l'inspection du travail, a effectué un contrôle intensif de tous ces lieux. À ce moment, il restait six boxes et garages auxquels on n'avait pas accès. Quelques jours après, on a pu y rentrer. Nous y avons constaté des choses qui nous ont amenés à prendre le deuxième arrêté du bourgmestre.

Het is wel echt een kluwen van verschillende samenlevingsproblematieken. Dat zie je ook aan iedereen die tussenkomt: ook arbeidsinspectie, ook l'office des étrangers. De verschillende instanties hebben ook op verschillende momenten controles gedaan, de afgelopen jaren. De laatste collectieve controle van alle diensten samen, dus gegroepeerd, dateert van 2016. En sindsdien is de politie nog tussengekomen, de arbeidsinspectie, wij, Leefmilieu Brussel, maar niet meer collectief. En sinds 2019 is eigenlijk de beslissing genomen door Leefmilieu Brussel en zij hebben ons daar ook van overtuigd dat het nuttig was om een milieuvergunning te geven aan alle zaken als collectief.

Selon les contrôles préalables, les quantités de produits par onglerie ne nécessitaient pas de permis d'environnement et cela rendait toute intervention plus difficile. Donc, en 2019, on a décidé de les comptabiliser de manière groupée, ce qui donnait plus de 50 litres et nécessitait dès lors un permis d'environnement. Depuis, Bruxelles Environnement a effectué plusieurs contrôles. Les mises en demeure n'ont guère donné de résultats. C'est pour cela que le bourgmestre a pris un deuxième arrêté, qui nous permet de continuer à fermer les ongleries au motif de danger pour la santé publique. On a constaté

qu'aucune de ces ongleries n'avait de contrat de gestion des déchets. Or il s'agit de solvants, de produits chimiques. On a donc supposé que tout était jeté à l'égout. C'est probablement pour cela que les odeurs ont fini par apparaître dans le cinéma à un moment donné. Le permis d'environnement interdit le stockage des produits au-delà d'une certaine quantité. Il y avait donc des quantités trop importantes stockées sur place. En outre, il n'y avait pas de ventilation adéquate dans certaines ongleries et le permis d'environnement oblige les ongleries à garder les portes fermées. La situation des travailleurs et des clients de ces ongleries n'est donc pas saine.

Cela a pris quelque temps parce que, s'il était juridiquement assez facile de maintenir les ongleries fermées, on voulait bien évidemment que le cinéma et les autres commerces qui ne posent pas de problème puissent rouvrir leurs portes. Donc on a vraiment cherché un mécanisme qui tienne la route sur le plan juridique. Cela a permis au cinéma et aux autres commerces de rouvrir.

La procédure nous oblige aussi à entendre les gérants des ongleries. On va prendre le temps nécessaire. C'est une étape juridique importante. Il s'agit de prendre rendez-vous individuellement avec les ongleries pour les entendre et leur donner la possibilité de donner des explications. C'est ce qui est prévu maintenant.

Tous les commerces, y compris ceux qui ne travaillent pas avec des solvants, doivent nous fournir dans les 30 prochains jours une attestation de conformité de l'installation électrique, la preuve qu'ils ont souscrit une assurance en responsabilité civile et la preuve d'un contrat avec une société qui gère leurs déchets. Cela vaut pour tous les commerces.

Lors de la visite de l'inspection, nos services et les autres administrations présentes ont constaté une très mauvaise gestion de la copropriété. En raison des conflits continus entre les différentes propriétaires de la galerie du Centre, un syndic judiciaire a été nommé. C'est lui qui gère actuellement la copropriété. Toutefois, il éprouve de grandes difficultés à récupérer les arriérés de tous les propriétaires pour procéder aux investissements dont ce bâtiment et cette galerie ont besoin. C'est dans ce contexte très lourd d'une mauvaise gestion privée que les pouvoirs publics doivent intervenir. Cela pose de réelles questions quant aux limites du droit de propriété privée et à la limitation des autorités publiques face à ce qui est clairement un échec de gestion privée.

Le bourgmestre prépare un courrier pour rappeler aux différents propriétaires leurs obligations et responsabilités civiles vis-à-vis de la gestion de la galerie du Centre. Nous attendons les rapports de Bruxelles Environnement et des pompiers pour évaluer correctement les risques de sécurité publique et, si nécessaire, prendre des mesures supplémentaires.

Quant aux communications avec les autres commerces et le cinéma, il n'y a pas vraiment de procédure. Moi, j'ai vu le gérant du cinéma et mon collègue Fabian Maingain a rencontré les commerçants. On a tout fait pour rester en contact permanent avec eux et pour trouver une solution qui permette au cinéma et aux commerces d'ouvrir leurs portes sans devoir, pour cela, rouvrir tous les commerces de la galerie. Cela reste un problème complexe, mais je suis sûre qu'on y reviendra dans les semaines à venir.

Mevrouw Ampe.- Ik wil de schepen bedanken voor haar antwoord. Ik hoop dat er een oplossing kan gevonden worden. Wat ik al gemerkt heb, is dat die nagelstudio's heel vaak gebruik maken van een soort van nagelboor en die nagelboor zorgt ervoor dat die gel eigenlijk in allemaal kleine partikeltjes in de

lucht verspreidt. Dus het is niet alleen een probleem van het gebruik van dissolvant, maar zeker ook van die nagelboren. Want als je die kleine partikels in je ogen krijgt, dan kan dat zeer hinderlijk zijn. En ik hoop dat de diensten daar ook rekening mee zullen houden. Ik denk dat het belangrijk is om ervoor te zorgen dat mensen in hygiënische omstandigheden als klant naar een winkel kunnen gaan en ik hoop dat de Stad Brussel haar best zal doen om ervoor te zorgen dat alle consumenten in de beste omstandigheden naar zo'n winkel kunnen gaan.

M. Weytsman.- J'entends que vous mettez la pression, mais quelle est la suite possible ? Ces ongleries vont-elles simplement corriger les infractions et rouvrir ensemble ? Ou mettez-vous la pression sur les propriétaires dans l'espoir que certains affectent leurs locaux à d'autres activités ?

Mme Persoons, échevine.- Ce sont deux choses différentes. La gestion de la copropriété est défectueuse et des choses doivent être réglées. Par ailleurs, on gagne un peu de temps pour écouter toutes les ongleries. Il y a aussi la problématique du permis d'environnement. Il existe depuis 2019, mais Bruxelles Environnement a beaucoup de mal à le faire appliquer. Malgré les mises en demeure, la situation est telle qu'on est obligés d'intervenir parce qu'il n'y a pas de ventilation.

Want, mevrouw Ampe, het is niet alleen dissolvant, het zijn dus eigenlijk alle vluchtige organische stoffen: les composants organiques volatils, dat zijn al die stoffen. In Vlaanderen is daar ook een wetgeving rond om die te kunnen meten, in Brussel is die er nog niet. Dus er zijn ongetwijfeld ook andere stappen die nodig zijn en die gezet moeten worden, ook op het niveau van het Gewest om daar efficiënter tegen te kunnen optreden. Want hier treden we op in het kader van salubrité et sécurité publique, maar er is ook zoiets als het recht om een handel uit te baten, la liberté de commerce, droit de propriété, donc we moeten zien dat

het, als ze al terug open gaan, absoluut niet is in de omstandigheden die er vandaag zijn.

**Question de M. WEYTSMAN concernant le financement de rénovations
urgentes pour sécuriser les palais du Heysel**

M. Weytsman.- Depuis deux ans, on discute régulièrement de l'urgence, en tout cas de l'importance de rénover les palais pour des raisons d'attractivité commerciale et de vétusté. On a eu l'occasion d'échanger, lors du dernier Conseil communal, sur ce qui semblait être des raisons d'urgence parce qu'il y aurait de vrais problèmes de sécurité dans les palais. Je n'étais pas très heureux de la réponse qui m'avait été donnée, dans laquelle vous me disiez que des études allaient être réalisées. J'ai appris le lendemain par mon administrateur au sein du conseil d'administration de Brussels Expo que des études avaient déjà été réalisées et qu'elles étaient sur la table dudit conseil d'administration.

Pourquoi le conseil d'administration de Brussels Expo et le Conseil communal n'ont-ils pas été informés de l'urgence de rénover les palais du Heysel pour des raisons de sécurité ?

Pourquoi n'avez-vous pas réagi plus tôt, alors qu'on connaissait le mauvais état des palais ? Pourquoi les directeurs n'ont-ils pas eu l'idée de faire cela pendant la crise du Covid, quand il y avait moins d'activité ? Vous êtes le premier, d'ailleurs, à le déplorer.

Un audit a été réalisé sur une partie des palais. Je présume que c'est sur la base d'un marché public. Quels dangers ont été identifiés ? Quelles sont les recommandations de cet audit ? Que faites-vous pour les mettre en place le plus rapidement possible ? Quelles études sont-elles en cours ou prévues pour les palais qui n'ont pas encore été inspectés ? Qui les finance et à travers quels

marchés publics ?

Le conseil d'administration a jugé bon - c'est une bonne chose, puisqu'il y avait urgence - de débloquer 1 million € pour intervenir sur les palais qui ont été audités. Qui va payer ce million d'euros ? Allez-vous revenir devant le Conseil communal pour demander à nouveau à ce que la Ville intervienne ? Ou cet argent sera-t-il puisé dans les 17 millions € déjà attribués par la Ville de Bruxelles à Brussels Expo ?

M. le Bourgmestre.- Il a été décidé il y a quelques mois, en effet, de lancer un audit, au-delà de la rénovation du masterplan, pour connaître l'état de certains bâtiments. Cet audit a commencé. Je n'ai eu connaissance des résultats que lors du conseil d'administration de la semaine qui précédait les vacances. Quand je vous ai répondu, je n'en avais pas connaissance. Je l'ai appris en même temps que les administrateurs.

M. Weytsman.- C'est quand même bizarre. Vous êtes le président du conseil d'administration et vous me dites que vous n'êtes pas informé du fait qu'il y a un audit, lequel a dû passer par un marché public.

M. le Bourgmestre.- Je savais qu'il était en cours, mais ses résultats, je les ai reçus en même temps que les administrateurs, ce qui est normal. C'est le rôle d'un conseil d'administration. Sur la base des recommandations, Brussels Expo a immédiatement réuni différents intervenants (la société d'audit, le conseil en prévention de Brussels Expo, l'organisme de contrôle, AIB Vinçotte, diverses sociétés spécialisées et l'équipe technique interne) pour définir les mesures, les valider et les mettre en place par ordre de priorité en fonction du calendrier des événements. L'idée est de ne pas arrêter complètement l'activité. La mission de la société d'audit se poursuit. Les palais 2, 4, 5, 6, 7, 10 et 11 ont déjà été

audités. Les palais 8 et 9 et les patios sont planifiés pour les prochains jours. Pour les palais 1 et 3, les plus récents, ce sera fin mars. Les derniers rapports seront disponibles pour fin avril.

Brussels Expo finance les études et les mesures prises sur fonds propres. La direction évalue les travaux à 1 million €, dont 60 % pour les palais 5 et 11, et 40 % pour les palais 7 et 10. Ce montant couvre pour moitié les travaux et pour l'autre moitié, les prestations et honoraires d'experts, le bureau de contrôle, les conseillers en prévention, la société de project management, la société d'audit, les architectes, les ingénieurs en techniques spéciales et ingénieurs en stabilité. Cet argent provient de la trésorerie de Brussels Expo. Pour l'instant, on ne repasse pas devant le Conseil communal, même si nous n'avons jamais caché qu'il faudra entamer une rénovation lourde. Ici, il s'agit de rénovations urgentes qui doivent permettre la poursuite de l'activité.

On est en train de voir si la Ville n'interviendrait pas également dans l'audit, puisqu'il s'agit de ses propres bâtiments dans le cadre d'une simple concession à Brussels Expo.

M. Weytsman.- Vous n'avez pas l'habitude de vous tromper dans ce que vous dites, mais reconnaissez quand même que votre réponse est très légère. On a toujours parlé de l'attractivité économique et maintenant, on me dit qu'il y a des problèmes de sécurité. On parle de blocs d'une demi-tonne. Je ne veux pas être alarmiste, mais c'est quand même assez grave. Et puis, vous me répondez qu'on verra bien, que l'on va entamer un audit. Et le lendemain, j'apprends que cet audit a été entamé, mais aussi qu'un marché public a été validé. Je suis un peu surpris de cette façon de gérer.

Comment intégrez-vous cette nécessité de répondre à une situation d'urgence ? Franchement, je ne comprends pas qu'aucun directeur ne se soit dit que cela pouvait être fait pendant la crise du Covid et qu'on ait attendu que l'activité reprenne. En matière de gestion, cela pose problème. Vous allez peut-être me répondre.

M. le Bourgmestre.- Votre administrateur a dû vous le dire, en dix ans, Brussels Expo a investi 72 millions € dans la rénovation de ses palais, soit 7 millions par an. Il ne faut pas croire que Brussels Expo n'a rien fait. Au cours des dix dernières années, on n'a jamais autant rénové nos palais. Les palais les plus touchés sont principalement les palais historiques, comme le palais 5. Donc, il ne faudrait pas dire qu'on n'a rien fait pendant dix ans.

M. Weytsman.- Mais qu'avez-vous fait de ces 72 millions € ? Des blocs d'une demi-tonne tombent et vous êtes obligé maintenant de sécuriser en extrême urgence. Qu'est-ce qu'on a fait de ces 72 millions € ?

M. le Bourgmestre.- On a fait fonctionner Brussels Expo qui, en 2019, a dégagé le plus gros cashflow de son histoire et généré son plus gros chiffre d'affaires. Le bloc dont vous parlez vient du palais 10, qui est un des palais historiques de l'Expo de 1935. Un bloc qui se détache, c'est évidemment un gros problème, mais qu'on ne vienne pas dire qu'on n'a jamais rien investi dans les palais. Ce n'est pas vrai ! Aujourd'hui, un audit nous indique qu'il y a des travaux urgents à réaliser. Des filets ont été placés principalement dans les palais historiques (cour d'honneur, place de Belgique). On prend toutes les mesures pour permettre à la fois le maintien de notre activité et la rénovation des palais.

M. Weytsman.- Vous investissez 72 millions. Un bloc d'une demi-tonne tombe, vous réalisez des audits et vous mobilisez 1 million € - vous n'en disposiez pas il y a six mois, puisque vous nous avez demandé des financements en extrême urgence - pour sécuriser les lieux. Ce n'est pas une méthode de bonne gestion.

Question de M. WEYTSMAN concernant des problèmes de sécurité et de propreté à la place Saintelette et la place de l'Yser

M. Weytsman.- La situation est assez grave. Des problèmes de sécurité et de propreté se posent place Saintelette, place de l'Yser, boulevard de Dixmude et dans le quartier des quais. Les gens appellent à l'aide depuis plusieurs années et les problèmes sont de plus en plus criants. J'ai rencontré les habitants. Certains me disent qu'ils introduisent régulièrement des demandes sur Fix My Street concernant la propreté publique, des emails et des courriers vous ont été envoyés, des réunions sont organisées.

Les problèmes de propreté publique sont assez graves. Il y a des dépôts clandestins qui restent pendant des mois sur une voirie. Malheureusement, cela relève de la Région. Il y a des problèmes d'errance au même endroit, en particulier au niveau de la place de l'Yser. Vous allez me dire qu'à quelques dizaines de mètres de la station de métro Yser, ce phénomène, en plus du trafic de drogues, est grave également.

L'impact de Good Move sur ce quartier fait que l'activité de montée et descente des voitures pour celles et ceux qui cherchent un boulot autour du Petit-Château s'est concentrée dans cette zone. C'est grave parce que, malheureusement, c'est une vraie misère humaine. Ces gens se battent pour entrer dans les voitures et partir travailler.

Monsieur le Bourgmestre, je crois que vous êtes informé de la situation. Il y a vraiment une accumulation de problèmes qui fait que les gens n'arrivent plus à vivre dans de telles conditions. C'est dangereux pour les riverains. Il y a des agressions. Des riverains ont sincèrement peur. Le Proxi Delhaize ne fait que gérer ces difficultés, ces misères, ces agressions et ce phénomène d'errance. Qu'est-ce qui va être fait ? Qu'est-ce que vous pouvez mettre en place ?

Je crois qu'il faut absolument, avec la Région, accentuer et systématiser le nettoyage. Je crois qu'il faut, Monsieur le Bourgmestre, marquer une présence de l'État. C'est un libéral qui le dit à un socialiste. Il faut que la police soit présente. Je vous avais invité à ouvrir de petits commissariats sous la forme de camionnettes, comme cela a été fait pendant quelques semaines au bout de l'avenue de Stalingrad quand il y avait des problèmes. Je crois qu'il doit y avoir une présence policière pendant quelques jours, presque 24 heures sur 24, parce que ce qu'il se passe là est complètement fou.

Qu'allez-vous mettre en place pour que les habitants puissent simplement vivre à nouveau plus ou moins paisiblement et sans avoir peur place de l'Yser, boulevard de Dixmude et dans le quartier des quais ?

Mme Jellab, échevine.- Les équipes du service propreté de la Ville suivent quotidiennement les incidents ponctuels relatifs à la propreté publique, qu'ils soient relayés via Fix My Street ou par d'autres canaux, mail ou téléphone. Par ailleurs, les responsables de terrain et les médiateurs propreté sont également à l'origine de la création d'incidents dans Fix My Street. Cette plateforme est en effet également utilisée par les équipes du service propreté pour le signalement de problèmes liés à l'espace public.

Les dépôts clandestins signalés sur Fix My Street concernant les voiries communales sont en règle générale retirés dans un délai maximum de 48 heures. Après réception par le service propreté de plaintes concernant des salissures de la voirie, celles-ci sont généralement traitées dans les 24 heures. La place Saintelette et la place de l'Yser, comme vous le savez, sont sous la responsabilité régionale en ce qui concerne la propreté. Le reste du quartier (rue des Commerçants, boulevard de Dixmude, quai des Commerces) est composé de voiries communales. Les plaintes encodées dans Fix My Street sont envoyées automatiquement aux opérateurs en charge de la propreté des voiries concernées. Les plaintes relatives aux problèmes de propreté sur les voiries régionales sont donc dirigées automatiquement vers Bruxelles Propreté, qui doit en assurer le suivi. Elles ne transitent donc pas par le service propreté de la Ville. Néanmoins, des contacts réguliers existent entre le service propreté de la Ville et les services de Bruxelles Propreté (transmission de plaintes, suivi des collectes de déchets ménagers par les équipes de l'agence, état de propreté des voiries régionales situées sur le territoire de la Ville).

Les voiries communales, quant à elles, sont nettoyées chaque jour de la semaine, week-end compris. Les poubelles y sont également vidangées 7 jours sur 7. De façon régulière, les équipes sont envoyées dans le cadre de la verbalisation des incivilités en matière de propreté concernant les sacs-poubelles sortis en dehors des jours et des lieux prévus, les dépôts clandestins, etc.

En ce qui concerne la répression des petites salissures comme les jets de déchets au sol, les faits d'urine ou de crachat, etc., celle-ci ne peut être faite sans l'appui des forces de police, puisque les agents assermentés du service propreté ne sont pas habilités à exiger d'un contrevenant qu'il leur présente sa carte d'identité. Des opérations mixtes avec la police et le service de la propreté publique sont

donc organisées afin de verbaliser les incivilités de ce type.

En ce qui concerne la sécurité et les actions menées par la police, le bourgmestre m'a informé du fait que quatorze actions de sécurisation aux abords, en surface et dans les stations de métro de l'axe nord-sud ont eu lieu en 2022. Des partenaires externes tels la STIB, l'Office des étrangers et Transit ont également été mobilisés afin d'engager une approche intégrée de la problématique et d'offrir aux personnes souffrant d'addictions une offre de soins sociosanitaires, à l'instar de ce qu'il se fait dans la salle de consommation à moindre risque de Gate.

Au total, ces actions ont mené au contrôle de 363 particuliers, à 34 procès-verbaux judiciaires (essentiellement pour port d'arme prohibée et détention de stupéfiants), à 23 procès-verbaux pour séjour illégal, ainsi qu'à 36 arrestations administratives. D'autres actions du même type sont planifiées et se poursuivent tant que nécessaire.

Quant au phénomène de traite des êtres humains dans ce secteur, les services de la Recherche et la police judiciaire fédérale ont travaillé conjointement sur ce secteur, ce qui a débouché sur une action de police judiciaire d'envergure relayée par voie de presse.

M. Weytsman.- Les problèmes sont plus graves sur la voirie régionale. C'est tellement grave que je voudrais insister là-dessus. J'aurais voulu que le bourgmestre puisse me répondre. Je sais qu'il a déjà envoyé la police à quelques reprises, mais c'est vraiment l'enfer ! Vous avez lu le témoignage dans la presse d'aujourd'hui, vous avez reçu les emails. Ce sont des bagarres impliquant des dizaines de personnes. La dernière agression, c'est une agression à la hache ! Les gens ont peur. Honnêtement, votre réponse est un peu en décalage avec la

réalité. C'est ce que j'essaie de vous expliquer. Il faut un renforcement de la propreté publique, et je vous en remercie.

Monsieur le Bourgmestre, il faut revoir les habitants le plus rapidement possible et envisager une présence policière renforcée. Je ne dis pas qu'une telle présence policière est la panacée, mais il faut au moins tenter quelque chose. Quand la police intervient et chasse les gens, ceux-ci reviennent. Le problème est qu'une conjonction de multiples phénomènes surgit au même endroit. Gérer le phénomène d'errance, le deal de drogues et les gens ivres, ce n'est déjà pas facile, mais gérer en plus ceux qui se battent pour monter dans les voitures au Petit-Château, c'est l'horreur ! Il faut une présence policière conjuguée à celle des associations.

Je vous invite à rencontrer les riverains qui ont vraiment peur pour leur sécurité. La réunion qu'on a organisée, on l'a tenue un peu cachés dans un petit local parce que les habitants ont peur de dénoncer certains faits. Ceux qui « tiennent les murs » reconnaissent les riverains, interviennent auprès d'eux et raient leurs voitures. Les gens que j'ai rencontrés ont peur. Je suis certain, Monsieur le Bourgmestre, que vous en êtes informé. Il faut rapidement renforcer la présence de la police dans ce quartier.

**Actualiteitsvraag van mevr. DEBAETS betreffende het voorstel van
woningen op het Heizelplateau**

Mevrouw Debaets.- Ja, dank u wel. Ik denk dat iedereen ondertussen wel weet dat er rond Josaphat friche wel wat spanningen en verschillende visies zijn. En in de zoektocht naar oplossingen om de situatie te ontmijsen – dat is iets wat verschillende partijen nu doen, denk ik – kwam Groen-Ecolo met een persbericht waarin ze dat stellen en ik ga het even citeren in het Frans. 'Cela pourrait par

exemple être compensé par plusieurs centaines de logements à finalité sociale sur le plateau du Heysel.' En dat vond ik toch wel heel opmerkelijk, meneer de Burgemeester. Omdat we allemaal weten dat de Stad, en ik hoop ook het Gewest, andere plannen heeft met de Heizelsite, met name Neo. We discussiëren er heel vaak over in de Gemeenteraad. En dus is dat wel al vreemd dat uw coalitiepartner uw plannen doorkruist. Dus vroeg ik mij af: was u daarvan op de hoogte? Is dat dossier reeds aan u overgemaakt en besproken? Welk standpunt nemen u en het College daarover in? En vooral, wat is de impact daarvan op de plannen rond Neo, als Ecolo-Groen inderdaad die piste nu naar voor schuiven om Josaphat te laten voor wat het is en eigenlijk te verschuiven naar de Heizel? Dat heeft dan toch wel een grote impact op tal van ontwikkelingen of toekomstige ontwikkelingen daar?

De Burgemeester.- Mevrouw Debaets, tot nu toe zijn 550 woningen voorzien op de site van de Heizelvlakte. En voor de rest nodig ik u uit om uw vraag te stellen aan het Gewest, dank u.

Mevrouw Debaets.- Ja, dat was heel kort, maar dat toont wel aan dat u niet op de hoogte was gesteld en dat u, denk ik, evengoed als wij allemaal, in snelheid werd gepakt door de mensen van Ecolo en Groen binnen uw coalitie. Het is niet de eerste keer, helaas. Het is een vreemde démarche, maar goed, we zullen de vraag inderdaad ook stellen op gewestniveau om te horen wat er van aan is. Ik dank u.

**Question d'actualité de M. BAUWENS relative au rassemblement du
samedi 4 mars à Bruxelles en hommage à Sourour ABOUDA**

M. Bauwens.- Il y a 54 jours, Sourour Abouda a été arrêtée et mise en cellule dans un commissariat au centre pénitentiaire de la Ville de Bruxelles. Très vite après son arrestation, il était clair qu'elle avait besoin d'aide et pourtant, elle n'a pas vu de médecin, ni été soignée, et cela pose problème. On lit aussi dans la presse et on entend la famille témoigner du fait que, dans sa cellule, Sourour avait lancé des appels à l'aide. Elle a tapé à la porte et elle a crié. Et pourtant, ce n'est qu'une heure plus tard que quelqu'un a ouvert la porte pour constater le décès de Sourour. C'est fort problématique, c'est catastrophique.

Monsieur le Bourgmestre, la famille demande la transparence dans ce cas. Elle déplore et conteste le fait qu'elle n'a pas le droit de visionner l'entièreté des images de la cellule. Elle déplore qu'elle n'ait pas accès aux rapports de l'autopsie et elle conteste aussi le fait que c'était très compliqué, voire impossible, de faire une contre-autopsie. Elle se plaint de ne pas avoir accès au PV de l'arrestation. La Ligue des droits humains, partie civile dans cette affaire, déplore qu'elle n'ait pas droit à voir les images. Monsieur le Bourgmestre, j'appelle à la transparence pour la famille de Sourour qui veut savoir ce qu'il s'est vraiment passé dans cette cellule. Et j'appelle aussi à la transparence pour tous les autres cas, dont les deux autres personnes qui sont mortes. J'aimerais savoir ce qu'il se passe dans ce commissariat.

On a demandé dans le passé un audit pour les familles, mais aussi pour les policiers qui nous disent qu'il y a des policiers intègres, mais aussi des collègues qui font honte à la profession et qui doivent disparaître.

M. le Bourgmestre.- Vous savez évidemment que je n'ai aucune réponse à vos questions. Vous en savez même plus que moi, puisque vous êtes en contact avec l'avocate et la famille - c'est ce que je comprends de votre interpellation -, ce qui n'est pas mon cas. Vous connaissez bien le principe de séparation des pouvoirs en Belgique. J'ai accepté la question pour ne pas qu'on dise que je ne veux pas vous répondre. Je ne sais pas ce que vous avez dit à la famille et à l'avocate, mais si vous leur expliquez que vous allez interpellier le bourgmestre et exiger des réponses, vous leur mentez. Vous savez très bien qu'il y a un juge d'instruction désigné. Vous savez très bien que le secret de l'instruction est protégé, et c'est tant mieux. Vous savez très bien que je n'ai pas accès aux images, je n'ai accès à rien de cela.

Je vous demande, Monsieur Bauwens, je vous le demande aussi comme élu : encadrer les gens, discuter avec eux, mais informez-les aussi de l'état de la procédure en Belgique. Vous savez très bien que cela relève du parquet et du juge d'instruction. Moi, je suis l'autorité administrative. J'exprime la même émotion que vous par rapport à la famille. Mais arrêtez ce petit jeu, au PTB, qui consiste à dire aux gens « Ne vous inquiétez pas, je vais interpellier au Conseil communal » et à souffler sur les braises d'une souffrance. Que vos élus interpellent le ministre de la Justice, lequel, à mon avis, vous répondra la même chose que moi.

Vous savez très bien que même si je les avais, je ne pourrais pas donner ces informations. Je ne les ai pas. Je n'ai pas vu les images et je n'ai pas les rapports d'autopsie. Pour le reste, je m'interroge aussi sur le temps nécessaire pour résoudre certaines affaires. Ce n'est bon pour personne, ni pour les victimes, ni pour la famille, ni pour la police. La seule chose que je peux dire, c'est ce qu'a communiqué le parquet très clairement, à savoir que la mort a été causée - je dis ce que j'ai lu dans la presse - par autostrangulation. En tout cas, le décès n'est

pas le fait d'un tiers. Je vous rappelle que le dimanche, on expliquait presque que c'était la police qui avait tué cette pauvre personne. Je vous demande juste, Monsieur Bauwens, d'au moins respecter cela et de poser les questions au bon endroit. Pour le reste, on peut discuter de plein de choses organisationnelles, mais là-dessus, je n'ai aucune réponse à vos questions, et il est bien normal qu'il en soit ainsi.

M. Bauwens.- Effectivement, on interpelle aussi au niveau fédéral. Ce que je déplore, c'est que vous tenez un double discours. Chaque fois, vous dites que vous êtes responsable de la police, mais trois morts en deux ans, je trouve cela problématique. Et quand on vous interpelle comme chef de la police sur un éventuel audit de ce commissariat, aussi pour aider les bons policiers, vous dites que vous n'êtes pas responsable.

M. le Bourgmestre.- Vous êtes quand même d'une totale malhonnêteté, dans cette histoire. J'ai vous ai déjà répondu sur ce point lors d'une question précédente, en vous expliquant que ce n'était pas un commissariat, mais un centre de rétention. Chaque fois, vous utilisez le mot « commissariat » pour semer le doute. Je connais votre rhétorique, Monsieur Bauwens. On la connaît. Ce n'est pas grave, mais je trouve que par rapport au drame que vit cette famille, vous pourriez un peu sortir de ce genre de débat. Vous savez très bien que je n'ai jamais dit qu'on ne s'occupait pas de ce commissariat. On a instauré des procédures. Je les ai expliquées : les caméras qui étaient placées, la zone de recul qui n'était pas filmée... Tout cela, le Conseil l'a entendu. J'ai pris mes responsabilités.

Quant aux trois questions que vous m'avez posées sur l'autopsie, les images et les circonstances, vous savez très bien, et vous venez de l'avouer, que je ne peux pas y répondre et que je n'ai pas les informations. La garantie de l'État de droit,

c'est la procédure. Vous pouvez ne pas être d'accord avec cela, mais c'est normal.

Pour le reste, la famille a raison de prendre un avocat et il y a des procédures. L'avocat en question les connaît. Vous pouvez poser dix fois la question au Conseil sur ces procédures, vous savez très bien qu'il y a deux patrons à la police : le patron administratif (le bourgmestre) et le parquet. Ici, en plus, il y a un juge d'instruction, autorité indépendante. J'espère que vous ne remettez pas en cause l'indépendance des juges d'instruction.

M. Weytsman.- Je voudrais juste rappeler à Monsieur le Bourgmestre qu'on avait évoqué le fait d'aller visiter ce centre. Je vous ai envoyé un email. Pouvez-vous demander à vos services d'organiser cela pour l'ensemble des conseillers communaux et de police qui le souhaitent ?

M. le Bourgmestre.- Aucun problème.

**Question d'actualité de M. MAMPAKA relative à l'état du dossier
concernant la vétusté du stade Roi Baudouin.**

M. Mampaka.- Monsieur Hellings, ce n'est pas la première fois que nous exprimons nos inquiétudes sur la dangerosité du stade Roi Baudouin. Nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. Je retrouve ici quelques interventions que j'ai faites au mois de novembre 2021, dans lesquelles je vous parlais déjà de l'installation électrique, des poteaux et de toute une série d'urgences qui pourraient compromettre, tout simplement, la tenue de prochains événements.

Aujourd'hui, vous avez donné une interview où vous annoncez ce qui est connu de tous. Vous vous vantez d'avoir rénové la pelouse et remplacé les fauteuils pour que l'activité sportive puisse être maintenue. Mais nous nous rendons compte que malgré vos rafistolages, il y a encore des risques pour le maintien de l'activité de manière cohérente durant les années qui viennent. Dans vos réponses, vous donnez des échéances de deux à trois ans pour réaliser certains travaux. Vous affirmez dans votre interview que pour la fin de ce semestre, vous pourrez certainement boucler une espèce de cahier des charges pour lancer une étude de faisabilité à laquelle vous allez consacrer environ 1 million €. On se pose la question de savoir à quoi va servir ce million. Cette étude établira ce que vous savez déjà. Nous avons tiré la sonnette d'alarme pour dire que si vous ne prenez pas votre courage à deux mains pour convaincre votre majorité de la nécessité de soumettre un projet de construction d'un stade, nous allons au-devant d'une catastrophe.

En quoi consiste cette étude ? Les procès-verbaux de nos différentes interventions tout au long de l'année démontrent que nous avons attiré l'attention sur le fait qu'à ce rythme, nous n'allions pas pouvoir maintenir longtemps les activités dans ce stade.

De manière complémentaire, on nous a informés du fait que votre dernier cahier des charges relatif au remplacement des 50.000 fauteuils n'était pas complet. Vous avez omis de demander à l'adjudicataire d'enlever les anciens fauteuils pour les recycler. Ce sont les ouvriers de la Ville qui ont dû se charger de ce travail pendant six semaines. Qu'avez-vous fait des fauteuils que vous avez enlevés ?

M. Hellings, échevin.- Comme toujours avec vos questions, Monsieur Mampaka, c'est un constat terrible d'entendre le MR donner des leçons sur la

gestion du stade. Le MR n'a rien investi, sur les six ans pendant lesquels il a été chargé des sports, dans la rénovation du stade et il a mal géré le dossier de l'Eurostadium avec cette honte d'annulation de l'Euro.

(Remarques de M. Mampaka)

Le stade Roi Baudouin multisport et multifonction est, quant à lui, bien vivant. Il n'a plus connu de travaux importants depuis presque 25 ans, mais cela ne l'empêche pas d'avoir accueilli plus de 700.000 personnes en 2022. Et nous prévoyons d'en accueillir 800.000 en 2023.

Chaque année, un rapport de sécurité est produit, et je le lis chaque fois avec beaucoup d'attention. Il décrit l'état de vétusté de notre stade, qui n'a plus connu de travaux importants, je l'ai dit, depuis 25 ans. Ces rapports et expertises complémentaires, que j'ai commandés spécialement en supplément dudit rapport, ne mentionnent évidemment aucun danger potentiel. Je vous cite ce rapport : « Le phénomène de rouille ou de gonflement des poutres transversales est bien connu, puisqu'il était déjà explicité par la société qui rédige le rapport le 16/02/2012. » Je n'étais pas échevin des sports. Cela fait donc dix ans que ce phénomène de rouille dans la toiture est connu. « Les inspections et sondages effectués lors de l'expertise ne montrent pas, dit le rapport, une accélération importante des dégradations et il n'y a pas lieu de craindre des ruptures ou des désordres à court terme. »

Cette majorité a clairement fait le choix économique, sportif et écologique de la rénovation du stade. La démolition-reconstruction, c'est d'un autre temps, Monsieur Mampaka. Peut-être qu'on faisait cela de votre temps, mais ce n'est pas comme cela qu'on fait aujourd'hui. La construction d'un nouveau stade à 300 millions €, c'est une chimère, puisque personne n'a ces 300 millions. C'est la raison pour laquelle nous avons entamé une campagne de travaux.

S'agissant du football, on effectue maintenant les travaux nécessaires pour être aux normes UEFA : 50.000 sièges sont en train d'être remplacés et l'intérieur de la tribune 1 sera complètement rénové d'ici à la fin de l'année. Cela permettra aux Diables Rouges de se qualifier pour l'Euro, on l'espère, en 2024, et d'organiser une série de matches internationaux, y compris pour d'autres clubs belges qui loueraient le stade pour jouer, par exemple, en Champions League. Et on espère que ces clubs belges viendront jouer leur match de Champions League avec le PSG, le Real Madrid, à Bruxelles. Pour rappel, sous Mampaka et Courtois, c'est-à-dire ces douze dernières années, les Diables Rouges ont joué au stade en dérogation aux normes UEFA. Grâce aux travaux qui sont en cours, nous serons très prochainement aux normes.

Pour l'athlétisme, on rénove la piste. Cela fait treize ans qu'elle n'a pas été rénovée. Le Mémorial Van Damme va ainsi récupérer son statut de finale de la Diamond League. Cela veut dire qu'on accueillera un événement mondial en septembre au stade Roi Baudouin, à Bruxelles.

Un groupe de travail interne à la Ville de Bruxelles se réunit tous les mois et analyse tous ces rapports, puisqu'il faut un suivi rapproché des travaux qui ont lieu en ce moment au stade. La toiture, l'éclairage et certains métaux sont des dossiers moins urgents que les sièges, la piste et l'intérieur de la tribune 1. Nous allons utiliser le montant inscrit au budget 2023 (3,8 millions €) pour commander une série de travaux, par exemple certains bétons, l'éclairage, la toiture (1 million €). C'est ce que les fonctionnaires estiment nécessaire pour faire une étude sur l'état de la toiture. Une chose est sûre, c'est que ladite toiture est en état de recevoir cet été Beyoncé, The Weeknd, Mylène Farmer, Rammstein. Ce n'est pas mal pour un chancre, Monsieur Mampaka. Pour rappel, le stade a accueilli ces dernières années, sous mon mandat, Metallica, les Rolling Stones, Coldplay et Ed Sheeran. Pas mal pour un chancre !

Quant au cahier des charges, Monsieur Mampaka, il faut apprendre votre métier et lire les points qu'on vous soumet. Le MR a voté contre le marché de remplacement des 50.000 sièges. Dans le cahier des charges de ce marché figure une clause environnementale qui prévoit que pour les critères d'attribution, il est tenu compte des moyens déployés et proposés pour revaloriser ou recycler le plastique. Et si vous voulez, je vous emmène dans l'usine que je vais visiter dans une dizaine de jours, où les sièges du stade Roi Baudouin sont déchiquetés et recyclés. Donc, ce que vous racontez est totalement faux ! Faites votre travail, moi je fais le mien.

M. Mampaka.- Monsieur l'échevin, vous mentez. Vous mentez parce que les fonctionnaires de la Ville de Bruxelles ont été mobilisés pendant huit semaines pour arracher les chaises à la dernière minute. Vous avez même dû acheter des outils. Ils s'en plaignent et je les félicite. Vous n'aviez qu'à prévoir que celui qui placerait les sièges devrait aussi enlever les anciens.

Vous mentez parce que vous dites que depuis 25 ans, rien n'a été fait. Vous vous vantez d'avoir fait venir Mylène Farmer et bientôt Beyoncé, etc., et vous dites qu'Alain Courtois, les libéraux et M. Mampaka n'ont rien fait. Mais c'est grâce aux travaux réalisés par MM. Courtois et Mampaka que vous pouvez accueillir Mylène Farmer.

Monsieur Philippe Close, je vous interpelle parce que vous êtes le bourgmestre de cette Ville et votre échevin n'est pas capable de mettre un projet sur la table. Qu'allons-nous faire de ce stade sur une période de dix ou quinze ans ? Il me semble que votre responsabilité en tant que bourgmestre de la capitale de l'Europe est engagée.

Monsieur le Président, votre échevin est en train de mentir. L'Euro 2000 s'est tenu là où le stade a été rénové. Vous avez reconnu que votre prédécesseur, que je suis, est allé chercher 8 millions € pour réaliser des travaux que vous refaites aujourd'hui. Vous allez au-devant de quelques problèmes. Si un problème de sécurité surgissait dans ce stade, Monsieur Hellings, votre responsabilité serait engagée. Ces poteaux ne peuvent plus rester longtemps sans être refaits. La rouille démontre qu'il y a urgence. Tout est urgent dans un stade.

Vous mentez en disant que le stade sera aux normes et qu'il n'aura plus besoin de dérogation. Mais, Monsieur Hellings, est-ce que vous avez visité les autres stades de niveau européen, en France ou ailleurs ? Ce sont des mensonges. Vous aurez toujours besoin de dérogations. Pour que les stades soient aux normes, il faut au moins faire tomber les barrières qu'il y a entre le public et les spectateurs.

M. Hellings, échevin.- Vous ne connaissez vraiment pas votre dossier, Monsieur Mampaka. C'est vraiment rassurant que vous ne soyez plus échevin.

M. Mampaka.- Voilà, encore un mensonge ! Vous n'avez pas lu les conditions de certification d'un stade UEFA. Vous mentez ! Ce stade ne sera jamais aux normes après vos petits rafistolages.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites)

Prochaines séances

Vendredi 17 mars 2023

à 14h : sections ordinaires.

Lundi 20 mars 2023

à 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- La séance publique est levée à 20h45.

- De openbare zitting wordt opgeheven te 20u45.